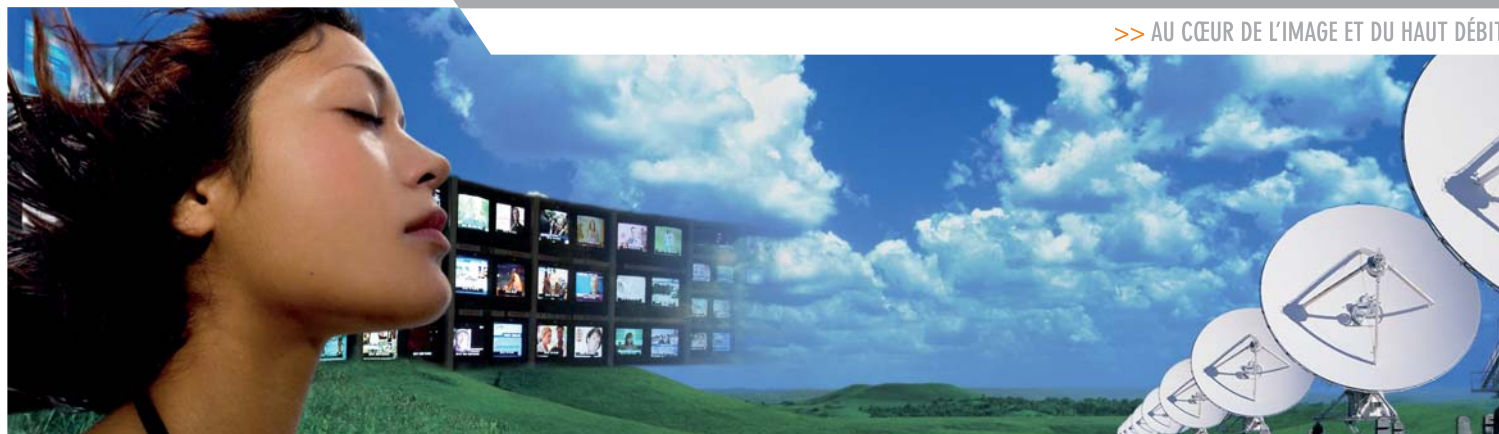


ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

>> AU CŒUR DE L'IMAGE ET DU HAUT DÉBIT



eutelsat
COMMUNICATIONS

GROUPE Eutelsat Communications

Société anonyme au capital de 215.692.592 euros

Siège social : 70, rue Balard 75015 Paris

481 043 040 R.C.S. Paris

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2006

Eutelsat Communications

BILAN CONSOLIDE
(En milliers d'euros)

	Note	30 juin 2005	30 juin 2006
ACTIF			
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	4,5	728.672	750.714
Immobilisations incorporelles	4,5	918.688	875.237
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	6	1.834.001	1.749.597
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	6	236.341	310.116
Titres des sociétés mises en équivalence	7	111.425	117.461
Actifs financiers	8	1.585	2.955
Actifs d'impôts différés	19	38.111	18.738
Total des actifs non courants		3.868.823	3.824.818
Actifs courants			
Stocks	9	1.371	2.257
Créances clients et comptes rattachés	10	212.183	213.716
Autres actifs	11	29.828	19.889
Actif d'impôt exigible	19	-	1.957
Instruments financiers	24	1.499	62.613
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	37.043	264.055
Total des actifs courants		281.924	564.487
TOTAL ACTIF		4.150.747	4.389.305
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux Propres			
Capital social	13	278.733	215.692
Primes liées au capital		-	907.485
Réserves et résultat consolidés		(25.489)	16.179
Ecart de conversion cumulé		-	-
Intérêts minoritaires		125.158	70.924
Total capitaux propres		378.402	1.210.280
Passifs non courants			
Dettes auprès des établissements de crédit non courantes	14	2.921.550	2.445.850
Instruments financiers	23	35.027	-
Autres passifs non courants	15	115.587	76.048
Autres dettes et produits constatés d'avance non courants	18	21.289	58.483
Provisions non courantes	20	49.387	50.333
Passifs d'impôts différés	19	316.304	302.985
Total des passifs non courants		3.459.144	2.933.699
Passifs courants			
Dettes auprès des établissements de crédit courantes	14	77.811	29.757
Autres passifs courants	15	54.892	19.498
Fournisseurs et comptes rattachés		46.261	42.376
Dettes sur immobilisations		25.630	41.650
Impôt à payer		22.468	20.305
Autres dettes et produits constatés d'avance courants	18	79.002	80.140
Provisions courantes	17	7.137	11.600
Total des passifs courants		313.201	245.326
TOTAL PASSIF		4.150.747	4.389.305

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Eutelsat Communications
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(En milliers d'euros, sauf données par action)

	Note	Période de trois mois close au 30 juin 2005	Période de douze mois close au 30 juin 2006
Chiffre d'affaires	21	188.680	791.070
Produits des activités ordinaires		188.680	791.070
Coûts des opérations		(19.351)	(72.664)
Frais commerciaux et administratifs		(32.949)	(101.886)
Dotations aux amortissements	5,6	(73.038)	(285.805)
Autres charges opérationnelles		(695)	(27.006)
Résultat opérationnel		62.647	303.709
Produits financiers		2.140	49.665
Charges financières		(57.925)	(229.235)
Résultat financier	22	(55.785)	(179.570)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	66	5.819
Résultat net avant impôt		6.928	129.958
Impôts sur les sociétés	19	(14.250)	(89.724)
Résultat net		(7.322)	40.234
Part attribuable au Groupe		(12.552)	30.420
Part attribuable aux intérêts minoritaires		5.230	9.814
Résultat par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications	23		
Résultat de base par action en €		(0,105)	0,137
Résultat dilué par action en €		(0,108)	0,122

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Eutelsat Communications
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(En milliers d'euros)

	Note	Période de 3 mois close au 30 juin 2005	Période de 12 mois close au 30 juin 2006
Flux d'exploitation			
Résultat net		(7.322)	40.234
Résultat des sociétés mises en équivalence		(66)	(5.819)
(Plus)/moins values de cession d'actifs		95	(18)
Autres éléments non liés aux activités d'exploitation		38.148	207.462
Dotations aux amortissements et aux provisions		74.976	307.825
Impôts différés		(268)	(10.747)
Clients et comptes rattachés		28.440	(16.246)
Autres actifs		(2.657)	3.760
Fournisseurs et comptes rattachés		2.356	3.355
Autres dettes et produits constatés d'avance		10.348	66.001
Impôts payés		(12.003)	(94.659)
TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		132.047	501.148
Flux d'investissements			
Acquisition d'Eutelsat, nette de la trésorerie acquise ⁽¹⁾		(1.856.513)	-
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles	6	(27.221)	(230.858)
Produits de cessions d'actifs		8	250
Acquisition d'intérêts minoritaires		-	(66.988)
Variations des autres actifs à long terme		759	(1.397)
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1.882.967)	(298.993)
Flux de financement			
Variation de capital		-	838.516
Distributions		-	(12.195)
Augmentation des emprunts à long et à court terme		2.163.294	1.900.522
Remboursements des emprunts		(256.923)	(2.449.997)
Remboursement des dettes sur primes d'intéressement et contrats de location longue durée		(29.304)	(66.826)
Charges d'intérêts et autres frais financiers payés		(94.300)	(189.127)
Produits d'intérêts reçus		604	2.546
Autres variations		22	4.849
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT		1.783.393	28.288
Incidence des variations de change sur la trésorerie		96	(19)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie		32.569	230.424
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		37	32.606
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
		32.606	263.030
Rapprochement de trésorerie			
Trésorerie	12	37.043	264.055
Découvert compris dans les dettes ⁽²⁾		(4.437)	(1.025)
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie	14.2	32.606	263.030

(1) : dont trésorerie d'Eutelsat d'un montant de 37.948 milliers d'euros à la date d'acquisition.

(2) : Les découverts pris en compte dans la détermination de la trésorerie du tableau de flux sont une composante de la trésorerie car ils sont remboursables à vue et font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Eutelsat Communications

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'euros sauf données par actions)

(En milliers d'euros)	Capital social			Réserves et résultat	Intérêts minoritaires	Total
	Nombre	Montant	Primes			
Au 1^{er} avril 2005	37.000	37	-	-	-	37
Ecart de conversion				66	11	77
Variations de juste valeur des Instruments de couverture de flux de trésorerie				(21.773)	(3.027)	(24.800)
Effet impôt				6.159	1.042	7.201
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(15.548)	(1.974)	(17.522)
Résultat de la période de 3 mois 2005				(12.552)	5.230	(7.322)
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période				(28.100)	3.256	(24.844)
Augmentation de capital	278.695.598	278.696				278.696
Variation périmètre				(65)	121.449	121.384
Options de souscription d'actions				3.090	523	3.613
Ajustement des droits sur options de souscription d'actions				(414)	(70)	(484)
Au 30 juin 2005	278.732.598	278.733	-	(25.489)	125.158	378.402
Ecart de conversion				150	8	158
Variations de juste valeur des Instruments de couverture de flux de trésorerie				50.507	2.164	52.671
Effet impôt				(16.050)	(747)	(16.797)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				34.607	1.425	36.032
Résultat de la période				30.420	9.814	40.234
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période				65.027	11.239	76.266
Augmentation de capital	(63.040.006)	(63.041)	907.485	79		844.523
Actions propres				(28)		(28)
Variation périmètre					(36.394)	(36.394)
Distributions					(11.895)	(11.895)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites				954	49	1.003
Engagements ABSA				(19.534)	(58)	(19.592)
Offre de Liquidité				(4.830)	(17.175)	(22.005)
Au 30 juin 2006	215.692.592	215.692	907.485	16.179	70.924	1.210.280

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Eutelsat Communications

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 : PRESENTATION GENERALE

1.1 – Constitution

SatBirds a été constituée le 25 février 2005 sous la forme d'une société par actions simplifiée. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés pour une durée expirant le 25 février 2104.

Le 4 avril 2005, les principaux actionnaires directs et indirects de la Société Eutelsat S.A. ont apporté et cédé leurs actions Eutelsat S.A. à SatBirds S.A.S., dénommée ci-après « le Groupe » (cf. Note 4 – *Impact de l'acquisition d'Eutelsat S.A.*).

La société SatBirds a changé de dénomination sociale en date du 31 août 2005 pour prendre le nom d'Eutelsat Communications S.A.. Simultanément la Société a changé de forme juridique pour devenir une société anonyme.

1.2 – Activité

Le groupe Eutelsat Communications s'apparente, au travers d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, à un opérateur privé de satellites de télécommunications impliqué dans la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de systèmes de télécommunications par satellite couvrant de nombreuses régions (l'Europe étendue – y compris l'Afrique du Nord, la Russie et le Moyen-Orient – l'Est de l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne et l'Asie).

Le Groupe est issu de l'apport à Eutelsat S.A., le 2 juillet 2001, de toutes les activités opérationnelles, actifs, passifs et engagements de l'Organisation Intergouvernementale (OIG) EUTELSAT. Depuis ce transfert, les assignations de fréquence pour l'utilisation des ressources du spectre de fréquence et des orbites spatiales utilisées par Eutelsat S.A. pour l'exploitation des satellites restent sous la responsabilité conjointe des pays membres de l'OIG, et de l'OIG.

Au 30 juin 2006, via Eutelsat S.A., le Groupe possède et exploite 19 satellites en orbite géostationnaire pour la fourniture (attribution, mise à disposition) de capacité aux principaux opérateurs de télécommunications et diffuseurs internationaux, pour des services de télévision et de radio (analogiques et numériques), pour des services aux entreprises, des applications multimédia et des applications de messagerie et de localisation. Ces satellites sont exploités à partir de cinq stations terriennes situées en Belgique (Redu), en France (Rambouillet), en Italie (Fucino), au Portugal (Sintra) et en Russie (Dubna).

Par ailleurs, le Groupe dispose également de contrats d'utilisation de capacité sur certains répéteurs de quatre satellites appartenant à des tiers ou à des parties liées.

Trois satellites complémentaires (HOT BIRD™ 8, W2M et HOT BIRD™ 9) sont actuellement en cours de construction et devraient être lancés respectivement au cours des exercices 2006/2007 et 2007/2008 pour les deux premiers et au cours de l'exercice 2008/2009 pour le troisième.

1.3 – Approbation des comptes

Les états financiers consolidés au 30 juin 2006 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a approuvés par une délibération en date du 1^{er} septembre 2006.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 10 novembre 2006. Cette Assemblée dispose du pouvoir de modifier les comptes qui lui seront présentés.

NOTE 2 : BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

2.1 – Conformité au référentiel IFRS

La Société a décidé conformément au règlement 1602-2002 de l'Union européenne sur l'application des normes comptables internationales de retenir dès sa création le référentiel IFRS pour l'établissement de ses états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2006 ont donc été établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union européenne et en vigueur à cette date. Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique, sauf pour les éléments pour lesquels les normes requièrent le principe de juste valeur.

Les normes IFRS comprennent les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS), les interprétations du comité permanent d'interprétation « Standing Interpretations Committee » (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

2.2 – Normes et interprétations publiées qui n'ont pas été anticipées par le Groupe

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ou interprétation par anticipation et en particulier aucune des normes suivantes déjà publiées mais d'application obligatoire pour les exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2005 :

- IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques » ;
- l'amendement à IAS 39 sur la « Couverture des flux de trésorerie d'une transaction intragroupe » ;

- l'amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » relatifs aux investissements nets dans les filiales ;
- l'amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 4 « Contrats d'assurance – contrats de garantie financière » ;
- l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel », applicable au 1^{er} janvier 2006, et qui permet la reconnaissance immédiate dans les capitaux propres des gains et des pertes actuarielles reconnus sur l'exercice. Le Groupe a maintenu à ce stade la reconnaissance des pertes et gains actuarielles suivant la méthode du corridor comme au 31 décembre 2005.

En outre, le Groupe n'est pas concerné par la norme IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales », les amendements IFRS 1 « Première application » et IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales » relatifs à la présentation des informations comparatives, ni par l'interprétation IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement ».

Enfin, le Groupe n'a pas non plus opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union européenne) :

- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir », ce texte a pour date de première application le 1^{er} janvier 2007 ;
- IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre de IAS 29, Information financière dans les économies hyper inflationnistes », applicable pour les exercices ouverts postérieurement à mars 2006, soit pour Eutelsat Communications au 1^{er} juillet 2006. Les dispositions de ce texte ne trouveraient pas à s'appliquer au 30 juin 2006 ;
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers », annexes sur le capital, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007.
- IFRIC 8 « Scope of IFRS 2 », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} mai 2006 ; ce texte n'a pas reçu l'agrément de l'Union européenne.
- IFRIC 9 « Reassessment of Embedded Derivatives », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1^{er} juin 2006 ; ce texte n'ayant toutefois pas reçu l'agrément de l'Union européenne ;

Le Groupe Eutelsat Communications mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

L'interprétation IFRIC 4 « conditions permettant de déterminer si un accord contient une location », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2006. Le Groupe a effectué l'analyse préliminaire de ses contrats au regard de cette interprétation et a conclu que l'application d'IFRIC 4 à compter

du 1^{er} juillet 2006 n'aurait aucun impact sur ses états financiers consolidés.

2.3 – Positions comptables retenues par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-après et dans l'attente des éclairages apportés par l'IASB ou l'IFRIC sur ces sujets, la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions ou options de comptabilisation qui sont basées sur le jugement du Groupe ont concerné les acquisitions complémentaires de participations dans des entités déjà contrôlées (cf. Note 3.3 – *Acquisition d'intérêts minoritaires*), les engagements fermes ou conditionnels d'achats d'intérêts minoritaires (cf. Note 3.10.7 – *Engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires*).

2.4 – Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent.

Eutelsat Communications est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment :

- la reconnaissance des revenus,
- la dépréciation des créances clients,
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel,
- la charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés actifs,
- la détermination des écarts d'acquisition et leur dépréciation éventuelle,
- l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers.

2.5 – Périodes présentées et comparatifs

L'exercice d'Eutelsat Communications a une durée de 12 mois clos au 30 juin. Compte tenu de la date de création du Groupe au 25 février 2005 et d'un premier exercice de 33 jours, clôturant au 31 mars 2005, les comptes consolidés au 30 juin 2005 ont une durée de 3 mois. En conséquence, les comptes consolidés au 30 juin 2006 reflétant l'activité du Groupe sur une période de

12 mois ne sont pas comparables avec les comptes au 30 juin 2005 présentés en comparatif.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'euro.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

3.1 – Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat Communications, que celle-ci ait ou non une participation dans le capital de ces sociétés, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle, qui est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote. Pour sa détermination, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les entités associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (généralement entre 20 % et 50 %) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle sans pour autant exercer un contrôle ou contrôle conjoint sur ces politiques. L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle ou l'influence notable est transférée au Groupe. La quote-part de résultat post-acquisition est intégrée dans le résultat du groupe à compter de cette date. De même, les variations post-acquisition des réserves de la société qui sont liées à des opérations n'ayant pas transité par le compte de résultat sont comptabilisées dans les réserves consolidées à hauteur de la quote-part du groupe. Les sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle le Groupe a transféré le contrôle ou l'influence notable.

Les soldes et opérations intragroupes sont éliminés en consolidation.

3.2 – Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Conformément à IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer une restructuration.

Les ajustements de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

3.3 – Acquisition d'intérêts minoritaires

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements attendus sur la norme IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* ». Aussi, et en l'absence de règles particulières, le Groupe applique la méthode suivante : en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

3.4 – Opérations en devises étrangères

Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires (dont les créances et les dettes) en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période.

En revanche, les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion cumulé ».

La principale devise étrangère utilisée est le dollar US. Le taux de clôture retenu est de 1,27 USD pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,22 USD pour 1 euro.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Leurs états financiers sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis en euros au cours de change de la date d'établissement du bilan. Les produits et charges sont convertis

au cours moyen pondéré de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres en « écarts de conversion ».

3.5 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises soit séparément soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entité. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché.

Les immobilisations incorporelles sont composées de la marque « Eutelsat » et des actifs « contrats clients et relations associées ». La marque « Eutelsat » n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Les actifs « contrats clients et relations associées » sont amortis linéairement sur 20 ans. Cette durée de vie a été estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition d'Eutelsat et compte tenu des taux de renouvellement anticipés (cf. Note 3.8 – *Perte de valeur des actifs à long terme*).

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles si les critères de capitalisation tels qu'édictés par IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2005 et 2006, aucun frais de développement n'a été activé par le Groupe.

Les frais de recherche et développement ont été engagés principalement dans le cadre des activités multimédia. Ils sont classés sous la rubrique « frais commerciaux et administratifs » du compte de résultat.

3.6 – Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est évalué, à la date du regroupement, à son coût, lequel correspond à la différence entre le coût du regroupement, y compris les frais directs, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs acquis identifiables et des passifs assumés.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale est spécifiquement identifié dans le bilan consolidé, sous la rubrique « Ecart d'acquisition ». L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence est inclus dans la

valeur comptable de la participation dans la rubrique « Titres des sociétés mises en équivalence ».

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés au moins annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'il existe une perte de valeur. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent, remettant en cause la valeur recouvrable de l'investissement initial.

3.7 – Satellites et autres immobilisations corporelles

Les satellites et autres immobilisations corporelles (« les immobilisations corporelles ») sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs. Lorsqu'un composant d'une immobilisation corporelle a un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et une durée d'utilité différente des autres composants, il est comptabilisé et amorti séparément de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction.

Satellites – Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, et notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Primes d'intéressement en orbite (« Performance Incentives ») – Certains contrats de construction de satellites prévoient que le Groupe verse des primes d'intéressement à la mise en service initiale et au titre des périodes successives en fonction du bon fonctionnement du satellite en orbite. Ces éléments font partie du coût du satellite et sont comptabilisés à l'actif en contrepartie d'une dette égale à la valeur actualisée des paiements attendus. Toute modification ultérieure du montant de cette prime au titre d'une ou plusieurs périodes, est comptabilisée comme un ajustement du coût du satellite. La nouvelle valeur du satellite est amortie de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle.

Equipements au sol – Les équipements au sol comprennent les équipements de surveillance et de contrôle implantés sur divers sites en Europe, ainsi que les équipements du siège social, y compris les installations techniques, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

Amortissements – Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité, lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Satellites	10 - 16 ans
Equipements de surveillance du trafic	5 - 10 ans
Equipements informatiques	2 - 5 ans
Aménagements et agencements des constructions	3 - 9 ans

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Lorsqu'un changement significatif intervient, l'amortissement est calculé pour les années restant à courir en prenant en compte la nouvelle durée de vie résiduelle.

Immobilisations en cours de construction – Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les paiements d'étapes, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement. Les coûts de personnel, d'études et de prestations de conseil, les intérêts et les autres coûts directement encourus pour l'acquisition des satellites sont également capitalisés.

Biens en location financement – Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation de la capacité de tout ou partie des répéteurs d'un satellite sont comptabilisés, conformément à IAS 17 « *Contrats de location* » à l'actif du bilan, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location financement, c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au Groupe les risques et avantages attachés à la propriété du bien. Les actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

3.8 – Perte de valeur des actifs à long terme

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, indépendamment de tout indice de dépréciation, ou dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, telles que les « *contrats clients et relations associées* », ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables.

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus

petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable.

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés en retenant des taux du marché à long terme, avant impôt, qui reflètent les meilleures estimations du Groupe de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des actifs ou de l'UGT.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées respectivement sous les rubriques « *Autres charges opérationnelles* » et « *Autres produits opérationnels* » dans le compte de résultat. La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Aux 30 juin 2005 et 2006, pour l'affectation et la réalisation des tests de perte de valeur, les UGT suivantes ont été identifiées :

- chacun des 23 satellites
- la participation dans le groupe Hispasat
- chacun des quatre actifs « *contrats clients et relations associées* ».

La marque Eutelsat et l'écart d'acquisition sont testés au niveau d'Eutelsat.

3.9 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.10 – Instruments financiers

Les actifs financiers à la juste valeur via le résultat, y compris les actifs financiers de transaction (trading) et les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers sont enregistrés à leur coût correspondant à la juste valeur plus les coûts directement imputables à la transaction.

Conformément aux normes IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* » et IAS 32 « *Instruments financiers : informations à fournir et présentation* », le Groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs et passifs financiers, sur la base des objectifs retenus par la Direction à leur date d'acquisition. La désignation et le classement de ces titres sont réalisés lors de la comptabilisation initiale.

3.10.1 – Actifs financiers

Le classement, la présentation et l'évaluation des actifs financiers s'analysent comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les actifs détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale. Cette catégorie inclut les actifs financiers acquis dans le but principal de revente à court terme (généralement sur une période de moins de 12 mois) et les instruments dérivés, sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs, étant comptabilisés en produits ou charges financières.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Ces placements sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, qui ont été désignés comme tels par la Direction ou qui ne sont pas classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ou « Actifs détenus jusqu'à leur échéance ». Cette catégorie inclut les participations autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence, que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique « Actifs financiers non courants ».

Ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur, les gains et pertes résultant des variations de juste valeur étant constatés en capitaux propres. Lorsqu'ils sont vendus ou lorsqu'une perte de

valeur est constatée, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente représentant des participations dans des sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et dont la juste valeur ne peut être déterminée, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont notamment composés de prêts au personnel, de dépôts versés et de créances clients, lesquels ont généralement une échéance de moins de 12 mois.

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées à leur coût diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.10.2 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.10.3 – Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* ». (cf. Note 3.10.5 – *Opérations de couverture*).

3.10.4 – Dépréciation

Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date de clôture. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de bourse. Une perte de valeur est constatée au compte

de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif.

Les pertes de valeur sont constatées en charges financières.

Les pertes de valeur sur les titres de sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et qui sont valorisés au coût, et sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente, ne peuvent pas être reprises.

Cas particuliers des dépréciations des créances clients

Les clients du Groupe sont principalement composés d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial. La Direction revoit régulièrement son exposition au risque de crédit et provisionne, en fonction des flux de trésorerie attendus, les pertes probables sous la rubrique « frais commerciaux et administratifs ».

3.10.5 – Opérations de couverture

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture dès lors que le Groupe démontre (a) qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération, (b) que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques, (c) que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le compte de résultat, (d) que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et (e) que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Ces critères sont appliqués lorsque le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat.

Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la

partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles » pour la couverture des éléments relatifs aux activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture, précédemment comptabilisées en capitaux propres, sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans les « Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles » pour la couverture des activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des activités d'investissement et de financement.

Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

3.10.6 – Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif ou un passif éteint pourrait être échangé, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif (cas de certains titres de participations, de certaines valeurs de placement et de certains instruments dérivés) est déterminée par référence au cours de bourse ou à la valeur de marché à la date de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

3.10.7 – Engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires

Les normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe à enregistrer les engagements fermes ou conditionnels d'achat des intérêts minoritaires en dette financière pour la juste valeur de l'engagement, avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le Groupe, en l'absence de dispositions claires du référentiel IFRS sur ce point, comptabilise le solde en écart d'acquisition, suivant le même raisonnement que celui énoncé ci-dessus dans le cadre d'acquisitions d'intérêts minoritaires.

Tout changement de la juste valeur de l'obligation, postérieure à la comptabilisation initiale de celle-ci, est considéré comme un ajustement du montant comptabilisé initialement en écart d'acquisition.

3.11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles, et les dépôts à court terme ou certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine.

3.12 – Capitaux propres

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réductions de capital, rachats d'actions sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

3.13 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de l'attribution de capacité du secteur spatial, sur la base des conditions contractuelles.

Ces contrats couvrent généralement des périodes allant d'un an jusqu'à la fin de vie du satellite. Les contrats prévoient généralement un droit à un crédit temps à titre gracieux en cas d'interruption de service due aux sous-performances des répéteurs embarqués. Toutefois, le Groupe n'est pas responsable du dommage ou de la perte encourue par un client lorsque le Groupe n'a pu, malgré ses efforts, fournir la capacité allouée en raison d'une interruption de service ou d'une dégradation des caractéristiques techniques d'un répéteur embarqué. Le Groupe est uniquement responsable envers le client pour les dommages qui résultent directement de la violation de ses obligations au titre d'un contrat d'attribution ; cette responsabilité est généralement limitée en montant. Les dispositions contractuelles prévoient également la possibilité d'une résiliation anticipée à l'issue d'une période de deux ans avec un préavis d'un an, contre, suivant le type de contrat, le versement de la différence entre le tarif prévu au contrat et le tarif pour un contrat sur une durée similaire à la durée écoulée, plus les intérêts de retard ou le versement d'un pourcentage du tarif annuel appliqué à la durée résiduelle du contrat. Un ajustement du chiffre d'affaires, initialement reconnu, est alors pratiqué afin de refléter l'économie globale du contrat.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée contractuelle d'utilisation du service, dès lors qu'un contrat existe et que le prix est fixe ou déterminable et dès lors qu'à sa date de comptabilisation, il est probable que la créance sera recouvrée.

Les produits constatés d'avance comprennent les montants à moins d'un an prépayés par les clients. Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée correspondante de mise à disposition de capacités satellitaires ou de réalisation des prestations de service rendues.

3.14 – Impôts différés

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions, en utilisant la méthode bilantielle du report variable.

Ainsi tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable, sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputés. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite, dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

3.15 – Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

Le résultat net dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis (i.e. en supposant, d'une part, l'exercice des options de souscription d'action existantes et, d'autre part, la conversion des instruments financiers donnant accès au capital, après prise en compte dans les résultats des incidences financières théoriques de ces opérations) et que le produit supposé de ces instruments a été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période.

3.16 – Engagements de retraite et assimilés

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies :

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe ou les entités du Groupe se sont engagés à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. Le coût de ces prestations comprenant les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture, selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondant sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières, telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés par référence aux taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année et revue pendant les périodes intermédiaires pour identifier les changements significatifs.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel bénéficiaire de ces

régimes pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée de l'obligation envers les salariés à la date de clôture ;
- la juste valeur des actifs du fonds à cette même date.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime est entièrement constatée en résultat opérationnel.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion de ces plans est assurée par un organisme extérieur auquel la filiale s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges de l'exercice.

3.17 – Garantie financière donnée à un fonds de pension

A la suite de l'acquisition d'Eutelsat en avril 2005, le Groupe est devenu le garant du fonds de pension auprès duquel les engagements avaient été externalisés préalablement à des opérations d'apport pour la constitution d'Eutelsat. Ce fonds de pension qui relève des régimes à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement au transfert. Cette garantie financière a été analysée, évaluée et comptabilisée de manière similaire aux engagements relevant de régimes à prestations définies décrits au paragraphe 3.19 – Provisions, bien que le Groupe n'ait pas repris les engagements souscrits auprès du fonds de pension par l'Organisation intergouvernementale (« OIG ») au plan juridique.

3.18 – Options de souscription d'actions

L'avantage accordé aux salariés au titre de ces plans est évalué au moment de l'attribution de l'option et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti.

De même, en application de l'IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés », les avantages accordés aux salariés au titre d'offres réservées dans le cadre d'appel public à l'épargne ou d'autres opérations sur le capital, sont évalués au moment de leur attribution. Ils constituent un complément de rémunération, qui est comptabilisé en charge de l'exercice au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le salarié.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés », seuls les plans en vigueur au sein du Groupe postérieurs au 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005 ont été valorisés et comptabilisés.

3.19 – Provisions

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relatif à l'actualisation est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultat.

NOTE 4 : IMPACT DE L'ACQUISITION D'EUTELSAT S.A.

4.1 – Description de l'acquisition

Le 4 avril 2005, Eutelsat Communications a acquis auprès des principaux actionnaires directs et indirects d'Eutelsat S.A. la plupart de leurs actions dans Eutelsat S.A..

Cette opération a été rémunérée en partie en trésorerie (88,2 %) et en partie en actions d'Eutelsat Communications S.A. (11,8 %). Le règlement de la partie rémunérée en trésorerie a été financé par plusieurs lignes de crédit mises en place au niveau de deux structures intermédiaires SatBirds Capital Participations SCA, et SatBirds Finance SARL, filiales à 100 % de Eutelsat Communications S.A. (Cf. Note 14 – *Dettes auprès des établissements de crédit*). A la suite de ces opérations d'apports et de cessions réalisées au niveau d'Eutelsat Communications S.A, les titres ont été apportés via les deux structures intermédiaires portant le financement, à la Société SatBirds 2, filiale à 100 % de SatBirds Finance SARL et filiale indirecte d'Eutelsat Communications S.A. A l'issue de ces opérations, SatBirds 2 détient directement 75,28 % du capital d'Eutelsat S.A. et indirectement, par l'intermédiaire de WhiteBirds S.A.S., 10,36 % du capital de celle-ci.

Pour l'ensemble des opérations d'apport et de cession, les actions d'Eutelsat S.A. ont été valorisées à 2,57 euros par action sur la base d'une approche multicritères et des dernières transactions sur le capital d'Eutelsat S.A. en décembre 2004.

4.2 – Ajustements définitifs liés à la finalisation de la comptabilisation initiale

Le Groupe avait indiqué que, dans le délai imparti au 30 juin 2005 et compte tenu de la taille et de la complexité de l'acquisition, les

valeurs des actifs et passifs et le coût d'acquisition constituaient des données provisoires qui pouvaient être revues en fonction d'informations complémentaires obtenues dans le cadre de la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition.

Ajustements sur le coût d'acquisition

Le coût d'acquisition de la participation de 85,65 % d'Eutelsat S.A. évalué de manière provisoire à € 2.221.095 milliers, se décomposait de la manière suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Partie du prix rémunéré en titres Eutelsat Communications	225.444
Partie du prix versé en numéraire en échange des actions Eutelsat S.A.	1.685.096
Frais directement liés à l'acquisition	47.200
Total coût d'acquisition par SatBirds 2	1.957.740
Coût d'acquisition des titres détenus par WhiteBirds	263.355
Total coût d'acquisition provisoire	2.221.095

Ce coût a été ajusté à la baisse de € 1.004 milliers sur la base des derniers éléments d'information, s'établissant ainsi à € 2.220.091 milliers.

Ajustements des valeurs provisoires retenues sur certains actifs résultant de l'acquisition

La finalisation des justes valeurs déterminées avec l'assistance d'évaluateurs indépendants en fonction de la situation d'Eutelsat S.A. à la date d'acquisition repose sur l'obtention de certaines informations complémentaires.

Ces informations concernent pour l'essentiel la valeur du satellite ATLANTIC BIRD™ 1 (objet de plusieurs réclamations liées à de nombreuses interruptions de service ayant nécessité la mise en œuvre d'actions correctives depuis sa mise en exploitation, identifiées à la date d'acquisition) financé dans le cadre d'un contrat de location financement.

Ces réclamations ont abouti à un accord signé le 19 décembre 2005 qui s'est traduit par l'achat, par Eutelsat, du satellite pour un montant de € 48 millions. Cette information sur la valeur du satellite a permis d'ajuster la valeur provisoire retenue dans le cadre de la comptabilisation du regroupement et de la dette correspondante.

Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2006, cet accord a également entériné l'abandon par Eutelsat S.A. et ALS S.p.A. des réclamations réciproques (dont notamment le paiement des loyers passés impayés par Eutelsat S.A.), ce qui s'est traduit par la reconnaissance d'un revenu non récurrent de € 17,4 millions correspondant à des indemnités de retard de livraison et d'interruption de service, et par une réduction de la charge d'assurance de € 1,6 millions.

Du fait de ces informations complémentaires la nouvelle valeur de l'actif net d'Eutelsat S.A. au 4 avril 2005 et l'écart d'acquisition sont corrigés ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs provisoires à la date d'acquisition	Ajustements des valeurs provisoires	Valeurs ajustées
ACTIF			
Actifs non courants			
Incorporel ⁽¹⁾	929.800		929.800
Satellites et autres immobilisations corporelles (dont immobilisations en cours)	2.085.478	5.895 ⁽⁴⁾	2.091.373
Titres des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	111.359		111.359
Actifs financiers	3.133		3.133
Impôts différés actifs, nets	61.416	(34.730) ⁽⁶⁾	26.686
Total des actifs non courants	3.191.186	(28.835)	3.162.351
Actifs courants			
Stocks	2.336		2.336
Créances clients et comptes rattachés	217.847		217.847
Autres actifs	28.378		28.378
Instruments financiers	849		849
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50.613		50.613
Total des actifs courants	300.023		300.023
TOTAL ACTIF	3.491.209	(28.835)	3.462.374
Passifs non courants			
Dettes auprès des établissements de crédit	772.430		772.430
Instruments financiers	5.104		5.104
Autres dettes	203.766	(80.072) ⁽⁵⁾	123.694
Provisions (part à long terme) ⁽³⁾	49.000		49.000
Impôts différés passif	312.349		312.349
Total des passifs non courants	1.342.649	(80.072)	1.262.577
Passifs courants			
Part à court terme des dettes auprès des établissements de crédit	144.033		144.033
Part à court terme des autres dettes	89.894	(17.521) ⁽²⁾	72.373
Fournisseurs et comptes rattachés	34.343		34.343
Dettes sur immobilisations	13.885		13.885
Impôts à payer	19.569		19.569
Autres dettes et produits constatés d'avance	97.756		97.756
Provisions (part à court terme)	9.408		9.408
Total des passifs courants	408.888	(17.521)	391.367
TOTAL PASSIF	1.751.537	(97.593)	1.653.944
Juste valeur de l'actif net acquis	1.739.672	68.758	1.808.430
% de la participation acquise	85.648 %	85.648 %	85.648 %
Part d'Eutelsat Communications dans la juste valeur de l'actif net acquis	1.489.994	58.890	1.548.884
Coût d'acquisition	2.221.095	(1.004)	2.220.091
Ecart d'acquisition	731.101	(59.894)	671.207

(1) Les immobilisations incorporelles identifiées et valorisées dans le cadre de l'acquisition sont les Contrats clients et relations associées (€ 889.000 milliers), et la marque Eutelsat (€ 40.800 milliers).

Les « Contrats clients et relations associées » comprennent l'ensemble des contrats signés à la date d'évaluation pour une position orbitale donnée dont quatre ont été identifiés au niveau d'Eutelsat. Ils ont été évalués en utilisant la méthode de « l'excès de profits » sur la base :

- d'hypothèses de *Chiffre d'affaires* établies à partir du carnet de commande utilisé pour préparer le plan moyen terme, lequel intègre les probabilités de renouvellement en fin de contrat.
- d'hypothèses de répartition linéaire par répéteur des frais de fonctionnement et d'amortissements, et de leur allocation à chaque position orbitale en prenant en compte le nombre de répéteurs pour chaque position.
- d'un taux d'actualisation de 8,5 %.

La marque Eutelsat a été évaluée en utilisant l'approche de « l'exemption de redevance » en retenant un taux de redevances de 0,5 % et sur une base d'un taux d'actualisation de 8,5 %.

- (2) L'évaluation de la participation mise en équivalence n'a pas conduit à ajuster la valeur comptable, celle-ci ayant déjà été ajustée à la valeur recouvrable déterminée par référence à la juste valeur déterminée sur la base des business plans de la Direction de l'entité associée (cf. Note 7 Titres de participation).
- (3) L'ajustement relatif aux provisions est lié à l'évaluation à la juste valeur de l'obligation portant sur le fonds de pension.

Les écarts actuariels cumulés à la date d'acquisition relatifs à la garantie financière donnée à un fonds de pension (cf. Note 3.17 – *Garantie financière donnée à un fonds de pension*) ont été pris en compte lors de l'évaluation de la juste valeur de l'obligation du fonds de pension.

- (4) Ajustement de la valeur du satellite ATLANTIC BIRD™ 1 sur la base du prix d'achat et après prise en compte de la valeur temps entre le 4 avril 2005 et la date de transaction.
- (5) Ajustement de la juste valeur des dettes (principal et intérêts) liées au financement du satellite ATLANTIC BIRD™ 1 sur la base de l'accord conclu en décembre 2005 et des paiements intervenus depuis le 4 avril 2005.
- (6) Modification des impôts différés pour tenir compte des ajustements précédents.

4.3 – Incidence des ajustements de valeurs provisoires sur l'acquisition des intérêts minoritaires au 30 juin 2005

Au 30 juin 2005, l'acquisition complémentaire de 7,67 % du capital d'Eutelsat S.A. avait donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire de € 59.894 milliers dans les comptes consolidés d'Eutelsat Communications.

Le coût d'acquisition complémentaire des actionnaires minoritaires d'Eutelsat S.A. s'était traduit par une émission de 22.075.116 actions de la Société et un paiement en numéraire de € 172.630 milliers, le montant des frais d'acquisition avant impôt s'élevant à € 384 milliers.

Du fait de la nouvelle valeur obtenue de l'actif net acquis d'Eutelsat S.A. au 30 juin 2005, et des ajustements portant sur les frais d'acquisition de titres, l'écart d'acquisition a été ajusté à la baisse de € 2.429 milliers dont € 5.340 milliers liés aux ajustements nets d'impôts différés des valeurs d'ATLANTIC BIRD™ 1 et de la dette correspondante et € 2.911 milliers de complément de frais d'acquisition. Le nouveau montant de l'écart d'acquisition complémentaire au 30 juin 2005 s'établit à € 57.465 milliers.

4.4 – Ecart d'acquisition ajusté au 30 juin 2005

L'écart d'acquisition total au 30 juin 2005 ressort à € 728.672 milliers, le tableau ci-après récapitulant les effets de ces ajustements :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	Ecart d'acquisition
Ecart d'acquisition initial au 4 avril 2005 (publié)	4.2	731.101
Impacts liés à ATLANTIC BIRD™ 1 (AB1) ⁽¹⁾	4.2	(58.890)
Frais d'acquisition ⁽²⁾	4.2	(1.004)
Ecart d'acquisition retraité au 4 avril 2005	4.2	671.207
Acquisition d'intérêts minoritaires au 30 juin 2005	4.3	59.894
Impacts liés à ATLANTIC BIRD™ 1 (AB1) ⁽¹⁾	4.3	(5.340)
Frais d'acquisition supplémentaires ⁽²⁾	4.3	2.911
Sous-total	4.3	57.465
Ecart d'acquisition retraité au 30 juin 2005	45	728.672

(1) l'impact total des modifications liées à la juste valeur du satellite ATLANTIC BIRD™ 1 s'élève à € 64.231 milliers.

(2) le montant total complémentaire sur frais d'acquisition s'élève à € 1.907 milliers.

4.5 – Comptes consolidés au 30 juin 2005

Les ajustements apportés à l'acquisition d'Eutelsat S.A. modifient les comptes consolidés au 30 juin 2005 comme suit :

Eutelsat Communications

BILAN CONSOLIDE
(En milliers d'euros)

	30 juin 2005 publié	Modification AB1	Frais d'acquisition	30 juin 2005 retraité
ACTIF				
Actifs non courants				
Ecart d'acquisition	790.996	(64.231)	1.907	728.672
Incorporel	918.688			918.688
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	1.827.903	6.098		1.834.001
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	236.341			236.341
Titres des sociétés mises en équivalence	111.425			111.425
Actifs financiers	1.585			1.585
Impôts différés actifs, nets	72.841	(34.730)		38.111
Total des actifs non courants	3.959.779	(92.863)	1.907	3.868.823
Actifs courants				
Stocks	1.371			1.371
Créances clients et comptes rattachés	212.183			212.183
Autres actifs	29.828			29.828
Actif d'impôt exigible				
Instruments financiers	1.499			1.499
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37.043			37.043
Total des actifs courants	281.924			281.924
TOTAL ACTIF	4.241.703	(92.863)	1.907	4.150.747
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital social	278.733			278.733
Primes liées au capital	-			-
Réserves et résultat consolidés groupe	(26.281)	792		(25.489)
Minoritaires	120.400	4.758		125.158
Total des capitaux propres	372.852	5.550		378.402
Passifs non courants				
Dettes auprès des établissements de crédit	2.921.550			2.921.550
Instruments financiers	35.027			35.027
Autres dettes	195.659	(80.072)		115.587
Provisions (part à long terme)	49.387			49.387
Impôts différés passifs	316.304			316.304
Total des passifs non courants	3.517.927	(80.072)		3.437.855
Passifs courants				
Part à court terme des dettes auprès des établissements de crédit	77.811			77.811
Part à court terme des autres dettes	73.233	(18.341)		54.892
Fournisseurs et comptes rattachés	44.354		1.907	46.261
Dettes sur immobilisations	25.630			25.630
Impôts à payer	22.468			22.468
Autres dettes et produits constatés d'avance	100.291			100.291
Instruments financiers	-			-
Provisions (part à court terme)	7.137			7.137
Total des passifs courants	350.924	(18.341)	1.907	334.490
TOTAL PASSIF	4.241.703	(92.863)	1.907	4.150.747

Eutelsat Communications
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(en milliers d'euros, sauf données par action)

	30 juin 2005 publié	Modification AB1	30 juin 2005 retraité
Chiffre d'affaires	188.680		188.680
Produits des activités ordinaires	188.680		188.680
Coûts des opérations	(19.351)		(19.351)
Autres produits opérationnels			
Frais commerciaux et administratifs	(32.949)		(32.949)
Dotations aux amortissements	(73.241)	203	(73.038)
Autres charges opérationnelles	(695)		(695)
Résultat opérationnel	62.444	203	62.647
Produits financiers	3.035		3.035
Charges financières	(59.640)	820	(58.820)
Résultat financier	(56.605)	820	(55.785)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	66		66
Résultat net avant impôt et intérêts minoritaires	5.905	1.023	6.928
Impôts sur les sociétés	(14.250)		(14.250)
Résultat net	(8.345)	1.023	(7.322)
Part attribuable au Groupe	(13.428)	876	(12.552)
Part attribuable aux intérêts minoritaires	5.083	147	5.230
Résultat par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications			
Résultat de base par action en €	(0,056)		(0,053)
Résultat dilué par action en €	(0,057)		(0,054)

4.6 – Acquisition des intérêts minoritaires depuis le 30 juin 2005

Depuis le 30 juin 2005, le groupe a acquis auprès des actionnaires minoritaires ou salariés d'Eutelsat S.A., leurs actions Eutelsat S.A. représentant globalement 1,97 % du capital de celle-ci.

Ces acquisitions complémentaires d'intérêts minoritaires ont donné lieu à constatation d'écarts d'acquisition complémentaires pour un montant total de € 22.042 milliers. Le coût d'acquisition complémentaire des actionnaires minoritaires d'Eutelsat S.A. s'élève à € 66.646 milliers (dont € 2.622 milliers de frais d'acquisition avant impôt).

Ces acquisitions complémentaires peuvent se résumer ainsi :

— *Acquisition d'intérêts minoritaires complémentaires dans le cadre des opérations d'apport et de cession secondaire*

Pour tous les actionnaires d'Eutelsat S.A. qui souhaitaient répondre favorablement à l'offre d'apport et de cession initiale du 04 avril 2005 mais qui n'avaient pas été en mesure d'apporter et/ou de céder leurs actions Eutelsat S.A. le 30 juin 2005, le Groupe a offert la possibilité de céder et/ou d'échanger leur participation dans Eutelsat S.A. contre des actions Eutelsat Communications dans les mêmes conditions économiques que celles qui ont prévalu lors de l'opération du 30 juin 2005.

Au cours de l'exercice, différents actionnaires d'Eutelsat S.A. ont réalisé ces opérations d'apport et de cession secondaire en date du 6 octobre 2005 et du 27 avril 2006. En ces deux occasions,

des actionnaires d'Eutelsat S.A. ont échangé respectivement 19.381.240 et 435.000 actions pour un montant total de € 50.928 milliers.

— *Rachat d'actions auprès des salariés d'Eutelsat S.A.*

L'opération de rachat proposée par le Groupe en juillet 2005 (cf. Note 27 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2005) à l'ensemble des détenteurs d'actions issues de l'exercice du plan d'options de souscription d'actions « Partenaires » d'Eutelsat S.A. levées avant le 30 juin, a été annulée. Elle s'est néanmoins traduite par l'acquisition de 604.987 actions d'Eutelsat S.A. pour un montant de € 1.555 milliers.

D'autre part, à la suite de l'Introduction en Bourse, le Groupe a mis en place une Offre de Liquidité pour les bénéficiaires d'options de souscription d'actions des plans « Partenaires », « Managers » et des plans d'options d'achat mis en place par Eutelsat S.A.. L'offre était close le 15 décembre 2005 et s'est traduite par l'acquisition de 1.696.973 actions d'Eutelsat S.A. pour un montant de € 7.246 milliers.

Le 20 janvier 2006, le Groupe a exercé son option d'achat sur toutes les actions d'Eutelsat S.A. résultant de l'exercice des options du plan « Managers » par les cadres ou mandataires sociaux d'Eutelsat S.A. qui ont souscrit aux ABSA 1 ou ABSA 2 (cf. Note 13.3 – *rémunérations en actions et assimilées*). Le règlement d'un montant de € 4.295 milliers est intervenu le 3 février 2006 et s'est traduit par l'acquisition de 1.597.100 actions d'Eutelsat S.A..

– Effet dilutif des augmentations de capital consécutives aux levées de stock options dans la filiale

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2006, 4.443.334 options de souscription d'actions ont été exercées (cf. Note 13.3 – rémunérations en actions et assimilées).

Cette augmentation de capital a engendré une baisse du pourcentage de détention d'Eutelsat Communications dans Eutelsat S.A. de 0,43 % et une perte de dilution de € 2.094 milliers comptabilisée en « autres charges opérationnelles ».

NOTE 5 : ECART D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste écart d'acquisition et immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Variations des immobilisations brutes

(En milliers d'euros)	Ecart d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
1^{er} avril 2005	–	–	–	–	–
Effet des variations de périmètre	728.672	889.000	40.800	–	1.658.472
Acquisitions séparées	–	–	–	–	–
Cessions	–	–	–	–	–
Transferts	–	–	–	–	–
30 juin 2005	728.672	889.000	40.800	–	1.658.472
Effet des variations de périmètre	22.042	–	–	–	22.042
Acquisitions séparées	–	–	–	1.000	–
Cessions	–	–	–	–	–
Transferts	–	–	–	–	–
30 juin 2006	750.714	889.000	40.800	1.000	1.681.514

Au 30 juin 2005, le poste Ecart d'acquisition inclut l'écart d'acquisition relatif au rachat d'intérêts minoritaires pour € 57.465 milliers (cf. Note 4.3 – Incidence des ajustements des valeurs provisoires sur l'acquisition des intérêts minoritaires au 30 juin 2005).

L'effet des variations de périmètre de l'exercice clos le 30 juin 2006 est détaillé en Note 4.6 – Acquisition des intérêts minoritaires depuis le 30 juin 2005.

Variations des amortissements et des dépréciations

(En milliers d'euros)	Ecart d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
1^{er} avril 2005	–	–	–	–	–
Dotations	–	(11.112)	–	–	(11.112)
Reprises	–	–	–	–	–
Dépréciation	–	–	–	–	–
30 juin 2005	–	(11.112)	–	–	(11.112)
Valeur nette au 30 juin 2005	728.672	877.888	40.800	–	1.647.360
Dotations	–	(44.451)	–	–	(44.451)
Reprises	–	–	–	–	–
Dépréciation	–	–	–	–	–
30 juin 2006	–	(44.451)	–	–	(44.451)
Valeur nette au 30 juin 2006	750.714	833.437	40.800	1.000	1.625.951

Au 30 juin 2006, l'écart d'acquisition a été soumis à un test de dépréciation annuel qui n'a pas remis en cause le montant

figurant au bilan. La valeur recouvrable a été déterminée à partir de projections de flux de trésorerie estimées sur la base du

« business plan » établi pour une période de 5 ans par la Direction d'Eutelsat S.A. La valeur terminale a été calculée avec une hypothèse de croissance de 2 % au-delà de la cinquième année et un multiple d'EBITDA. Le taux d'actualisation retenu est de 7,5 %.

La sensibilité au taux d'actualisation retenu pour 1 % représente environ 15 % de la valeur recouvrable et ne remet pas non plus en cause le montant figurant au bilan.

Au 30 juin 2006, les contrats clients et relations associées ont été soumis à un test de dépréciation de valeur, suite à l'identification d'un indicateur de perte de valeur. Ce test n'a pas remis en cause la valeur nette figurant au bilan. La méthodologie utilisée est identique à celle utilisée lors de l'identification de cet actif, à l'exception du taux d'actualisation retenu soit 7.5 % (cf. Note 4.2 – Ajustements définitifs liés à la finalisation de la comptabilisation initiale).

NOTE 6 : SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le poste Satellites et autres immobilisations corporelles s'analyse comme suit (y compris les immobilisations acquises sous forme de location financement) :

Variations des immobilisations brutes

(En milliers d'euros)	Satellites	Autres Immobilisations corporelles	Satellites en cours de construction	Total
Valeur brute au 1^{er} avril 2005	–	–	–	–
Effet des variations de périmètre	1.826.155	58.016	207.202	2.091.373
Acquisitions séparées	–	11.882	29.139	41.021
Cessions	–	(127)	–	(127)
Transferts	–	–	–	–
Valeur brute au 30 juin 2005 (Retraité)	1.826.155⁽¹⁾	69.771	236.341	2.132.267
Modification de valeur brute	(7.574)	–	–	(7.574)
Effet des variations de périmètre	–	–	–	–
Acquisitions séparées	2.103	24.446	236.987	263.536
Cessions	–	(818)	–	(818)
Transferts	163.212	–	(163.212)	–
Valeur brute au 30 juin 2006	1.983.896	93.399	310.116	2.387.411

Variations des amortissements et des dépréciations

(En milliers d'euros)	Satellites	Autres Immobilisations corporelles	Satellites en cours de construction	Total
Amortissements au 1^{er} avril 2005	–	–	–	–
Dotations	57.270	4.668	–	61.938
Reprises	–	(13)	–	(13)
Dépréciation	–	–	–	–
Amortissements au 30 juin 2005 (Retraité)	57.270	4.655	–	61.925
Valeur nette au 30 juin 2005 (Retraité)	1.768.885⁽¹⁾	65.116	236.341	2.070.342
Dotations	219.211	22.070	–	241.281
Reprises	–	(411)	–	(411)
Dépréciation	24.903	–	–	24.903
Amortissements au 30 juin 2006	301.384	26.314	–	327.698
Valeur nette au 30 juin 2006	1.682.512	67.085	310.116	2.059.713

(1) Dont satellites et autres immobilisations corporelles en location financement :

(En milliers d'euros)	
Valeur retraitée retenue pour l'acquisition (*)	85.311
Valeur nette au 30 juin 2006	69.495

(*) La valeur retraitée retenue tient compte des ajustements de valeurs provisoires (cf Note 4.2 – Ajustements définitifs liés à la finalisation de la comptabilisation initiale)

Il s'agit notamment de deux satellites faisant l'objet d'accords d'utilisation de capacité, accords qualifiés de contrats de location financement et ayant conduit à la comptabilisation à l'actif dans le cadre du regroupement :

- d'un montant de € 59.959 milliers, pour l'accord signé avec la partie liée en mars 2004 sur 12 répéteurs du satellite SESAT 2 et ce pour une période égale à la durée de vie du satellite.
- d'un montant de € 9.046 milliers, pour l'accord signé avec la partie liée en mai 2001 sur 5 répéteurs du satellite EXPRESS A3 et ce pour une période égale à la durée de vie du satellite. Ce contrat a fait l'objet d'un prépaiement intégral des loyers.

Au cours du mois de janvier 2006, le satellite Eutelsat II F2, complètement amorti, a été désorbité après 15 ans de service.

Les acquisitions et transferts de l'exercice portant sur les satellites correspondent à la mise en opération du satellite HOT BIRD™ 7A lancé avec succès le 11 mars 2006.

Au 30 juin 2005, la valeur nette comptable du satellite W1 s'élevait à € 114,8 millions incluant des primes d'intéressement en orbite.

Le 10 août 2005, le satellite W1 a connu un incident technique entraînant une interruption de service de plusieurs heures. Le 11 août, le service a été rétabli pour la majorité des clients dans des conditions de fonctionnement acceptables. Cette panne a eu pour conséquence une perte de la moitié de la puissance disponible du satellite et une réduction estimée de sa durée de vie opérationnelle résiduelle de moitié.

Suite à cet incident, le Groupe a procédé à une évaluation des dommages et a réapprécié, avant prise en compte d'indemnités d'assurance, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ce satellite. Sur ces bases, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de la valeur du satellite W1 pour un montant de € 30,4 millions revue à la baisse à € 24,9 millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2005/2006 pour tenir compte du remboursement des primes d'intéressement en orbite.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés clos au 30 juin 2006, le Groupe n'a pas connaissance d'éléments qui pourraient remettre en cause cette évaluation.

Au 30 juin 2005, en application des ses procédures (cf. Note 3.8 – *Perte de valeur des actifs à long terme*), le Groupe avait procédé à la revue des durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite qui avait confirmé un allongement significatif de cette durée pour trois de ses satellites. En conséquence, et conformément à l'IAS 8, le plan d'amortissement de ces satellites a été modifié prospectivement et la dotation annuelle aux amortissements s'en est trouvée minorée de € 9,1 millions sur l'exercice clos au 30 juin 2006.

Enfin, respectivement deux et trois satellites sont en construction aux 30 juin 2005 et 2006.

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Au 30 juin 2006, le Groupe détient via sa filiale Eutelsat S.A. 27,69 % des droits de vote du Groupe Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté.

Evolution de la valeur comptable de la participation mise en équivalence au bilan

(En milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2006
Valeur de la participation à l'ouverture	111.359 ⁽¹⁾	111.425
Quote part de résultat	66	5.819
Incidence des éléments comptabilisés directement en capitaux propres		217
Valeur de la participation à la clôture	111.425	117.461

(1) valeur de la participation retenue dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition en avril 2005

Informations financières résumées de la participation

Les montants ci-dessous représentent la quote-part du Groupe au titre des éléments d'actif, de passif et de résultat relatifs au groupe Hispasat :

(En millions d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2006
Droits incorporels ⁽¹⁾	27,7	27,7
Contrat de prestations de services ⁽²⁾	2,1	1,9
Participation Hisdesat	5,0	5,0
Sous-total	34,8	34,6

(1) Ils sont relatifs à l'utilisation de fréquences à la position orbitale à 30° ouest, associé à des relations long terme contractuelles avec les clients. La durée de vie de ce droit incorporel est considérée indéterminée, en raison de la forte probabilité de renouvellement des autorisations administratives relatives aux fréquences octroyées pour une période de 75 ans, et des spécificités des contrats clients existants.

(2) La durée d'amortissement des autres actifs incorporels identifiés a été estimée à 15 années.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2004	31 décembre 2005
Autres actifs non courants	592.987	567.661
Actifs courants	54.001	44.482
Passifs non courants	249.621	191.019
Passifs courants	119.450	129.602
Total actif net	277.917	291.522
Produits d'exploitation	84.368	99.692
Résultat net	921	8.320

Aux 30 juin 2005 et 2006, la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence » dans le compte de résultat consolidé correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat

d'Hispasat aux 30 juin 2005 et 2006, après amortissements relatifs à la période des actifs incorporels identifiés.

Suivi de la valeur de la participation dans le groupe Hispasat.

Au 30 juin 2005, le suivi de la valeur d'utilité de cette participation n'avait pas remis en cause le montant figurant au bilan. Celle-ci avait été déterminée à partir de projections de flux de trésorerie estimées sur la base du « business plan » établi pour une période de 5 ans par la Direction de cette Société et révisé par la Direction d'Eutelsat S.A. Les flux avaient été extrapolés avec un taux de croissance de 1 % jusqu'à l'expiration probable des droits sur les positions orbitales et actualisés sur la base d'un taux de 10 à 11 % respectivement pour les activités européennes et d'Amérique du Sud. La sensibilité au taux d'actualisation retenu pour 1 % représentait environ 15 % de la valeur d'utilité, sans conséquence sur la valeur nette comptable de cette participation.

Cet examen a pris en compte les difficultés liées à l'exploitation du satellite AMAZONAS suite à sa mise en orbite, le 5 août 2004. A l'issue des investigations menées par le constructeur, la durée de vie du satellite a été ramenée à moins de 12 ans. Cette durée n'a pas été remise en cause dans le cadre du regroupement.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2005, le Groupe Hispasat a perçu € 26,6 millions d'indemnités d'assurance au titre de l'avarie.

Au 30 juin 2006, le suivi de la valeur recouvrable n'a pas remis en cause le montant figurant au bilan. Elle a été déterminée à partir d'un multiple d'EBITDA correspondant au milieu de fourchette des multiples de sociétés cotées comparables et au multiple moyen observé sur les transactions récentes, appliqué au budget consolidé 2007 du Groupe Hispasat qui reflète une année courante d'exploitation du satellite AMAZONAS. La sensibilité au multiple d'EBITDA retenu pour 1 point représente environ 17 % de la valeur recouvrable, sans conséquence sur la valeur nette comptable de cette participation.

NOTE 8 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent principalement :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005	30 juin 2006
Titres de participations non consolidés ⁽¹⁾	400	400
Prêts et avances à long terme	1.185	2.555
Total	1.585	2.955

(1) titres non cotés évalués au coût moins dépréciation.

— **Titres de participation non consolidés**

Les titres de participation non consolidés correspondent essentiellement aux titres de Sitcom, détenus à 11,56 % par Eutelsat GMBH apportés à une valeur nette de € 370 milliers au

31 mars 2005. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces titres aux 30 juin 2005 et 2006.

— **Prêts et avances à long terme**

Les Prêts et avances long terme représentent principalement les prêts alloués au personnel pour une valeur nette de € 0,9 million au 30 juin 2005 et € 0,2 million au 30 juin 2006, des dépôts versés pour la location des locaux parisiens d'Eutelsat S.A pour € 0,4 million et le « compte espèces » lié au contrat de liquidité sur actions propres mis en place par Eutelsat Communications au cours de l'année 2005-2006.

NOTE 9 : STOCKS

La valeur nette des stocks s'élève à € 1.371 milliers au 30 juin 2005 et à € 2.257 milliers au 30 juin 2006. Les stocks sont principalement composés d'antennes de réceptions et de modems.

NOTE 10 : CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients sont principalement composées d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial.

Au 30 juin 2005, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à € 212.183 milliers. La provision pour dépréciation de ces créances s'élève à € 2.465 milliers.

Au 30 juin 2006, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à € 213.716 milliers. La provision pour dépréciation de ces créances s'élève à € 1.919 milliers.

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit au 30 juin 2005 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005	30 juin 2006
Achats prépayés	18.633	11.730
Remboursement de TVA à l'étranger	6.504	150
Autres créances	4.691	8.009
Total	29.828	19.889

11.1 – Achats Prépayés

Au 30 juin 2005, les achats prépayés se composaient principalement d'avances concernant l'assurance des satellites pour € 12,7 millions et d'avance sur charges d'exploitation de satellites pour € 5,8 millions.

Au 30 juin 2006, les achats prépayés se composaient principalement d'avances concernant l'assurance des satellites pour € 5,0 millions et d'avance sur charges d'exploitation de satellites pour € 1,6 million.

11.2 – Autres Créances

Aux 30 juin 2005 et 2006, le poste « Autres créances » se compose essentiellement de créances de TVA.

NOTE 12 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie se détaille comme ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005	30 juin 2006
Disponibilités	15.347	10.242
Equivalents de trésorerie	21.696	253.813
Total	37.043	264.055

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES**13.1 – Capitaux propres**

Au 30 juin 2006, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 215.692.592 actions, d'une valeur nominale de 1 euro. La Société Eutelsat Communications S.A. détient 3.377 actions propres pour un montant de € 40.483 dans le cadre d'un contrat de liquidité.

L'évolution du capital social et de la prime d'émission de la Société depuis le 30 juin 2005 s'établit comme suit :

Date de réalisation définitive de l'opération	Opérations	Nombre d'actions émises/annulées	Montant nominal de l'augmentation/réduction de capital (en milliers d'euros)	Prime globale d'émission/de fusion (en milliers d'euros)	Montants successifs du capital nominal (en milliers d'euros)	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions (en euros)
30/06/2005				–	278.733	278.732.598	1
20/07/2005	Réduction du capital (réduction de la valeur nominale de 1 euro à 0,5 euro par action - AG du 20/07/2005)	–	(139.366)	139.366	139.366	278.732.598	0,5
02/08/2005	Augmentation de capital (émission d'ABSA – AG du 30/06/2005)	1.717.580	859	1.651	140.225	280.450.178	0,5
02/08/2005	Constitution réserve légale (AG du 20/07/2005)	N/A	N/A	(79)	N/A	N/A	N/A
31/08/2005	Regroupement d'actions (2 actions anciennes de 0.5 euro pour 1 action nouvelle de 1 euro – AG du 31/08/2005)	(140.225.089)	–	–	140.225	140.225.089	1
06/10/2005	Augmentation de capital (apports en nature – AG du 06/10/2005)	2.938.777	2.939	2.939	143.164	143.163.866	1
14/12/2005	Augmentation de capital (exercice BSA 1)	600.000	600	600	143.764	143.763.866	1
19/12/2005	Augmentation de capital (réservée aux salariés – AG du 06/10/2005 et CA du 29/11/2005)	196.099	196	1.686	143.960	143.959.965	1
30/12/2005	Augmentation de capital (appel public à l'épargne – AG du 06/10/2005 et CA du 29/11/2005)	71.666.667	71.667	761.257 ⁽¹⁾	215.627	215.626.632	1
27/04/2006	Augmentation de capital (apports en nature – CA du 27/04/2006)	65.960	66	66	215.693	215.692.592	1
30/06/2006	SITUATION	(63.040.006)	(63.040)	907.486	215.693	215.692.592	1

(1) Déduction faite des charges liées à l'augmentation de capital

L'exercice a été marqué par plusieurs opérations sur le capital :

- Dans le cadre de son Introduction en Bourse le 2 septembre 2005, le Groupe a procédé à une augmentation de capital destinée au remboursement de sa dette financière. Le prix de souscription s'est élevé à € 12,00 par action, dégagant un produit d'émission brut de € 860 millions dont € 71,7 millions de capital et € 788,3 millions de primes d'émission. Les charges liées à l'opération ont été imputées sur la prime d'émission et se montent à € 27,1 millions dont € 17,6 millions en rémunération des intermédiaires financiers et € 9,5 millions de frais légaux et administratifs.
- Lors de cette opération, une offre a été réservée aux salariés et anciens salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise d'Eutelsat S.A., à un prix de souscription de € 9,60 par action, par application d'une décote de 20 % sur le prix public et pour un nombre maximum d'un million d'actions. La période de souscription s'est déroulée du 2 décembre 2005 au 9 décembre 2005 et s'est traduite par l'émission de 196.099 nouvelles actions le 19 décembre 2005.
- De même, une attribution gratuite d'actions a été proposée aux salariés du Groupe à raison de 341 actions par bénéficiaire, le nombre de bénéficiaires ayant été fixé à 439, s'agissant de tout salarié non actionnaire de la Société au 29 novembre 2005. La période d'acquisition définitive des actions a été fixée à 2 ans à compter de cette date et implique une condition de présence. Les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date effective d'acquisition.

La charge constatée en contrepartie des capitaux propres sur ces deux dernières décisions est de € 1.003 milliers dont € 480 milliers liés à la décote de 20 % et € 523 milliers liés à l'attribution gratuite d'actions (dans ce dernier cas, compte tenu de la condition de présence, la charge totale de € 1,8 million est amortie sur 2 ans).

13.2 – Effet de l'acquisition d'Eutelsat S.A. sur les capitaux propres

En conséquence de l'acquisition de 85,65 % d'Eutelsat au 4 avril 2005 et de 7,67 % complémentaires au 30 juin 2005, le Groupe a augmenté son capital d'un montant global de € 278.696 milliers, par l'émission de 278.695.598 actions nouvelles, avant regroupement des actions intervenu le 31 août 2005 (cf Note 13.1 – *Capitaux propres*), d'un montant nominal de 1 euro, en rémunération des 86.753.409 actions d'Eutelsat S.A. apportées, de 87.198 actions SatBirds Capital Participations et de € 55.642 milliers de créances apportées.

En contrepartie des acquisitions intervenues en date du 6 octobre 2005 et du 27 avril 2006, relatives aux opérations d'apport et de cession secondaire (Voir Note 4.6 – *Acquisitions des intérêts minoritaires depuis le 30 juin 2005*), le Groupe a émis 3.004.737 actions nouvelles, d'un montant nominal de 1 euro

après regroupement des actions (cf Note 13.1 – *Capitaux propres*).

13.3 – Rémunération en actions et assimilées

Emission d'ABSA au profit des Managers

Le groupe a émis le 2 août 2005, 835.200 ABSA1 et 882.380 ABSA2 au profit des principaux Managers d'Eutelsat S.A. et présentant les caractéristiques suivantes :

- ABSA1 : prix unitaire de € 1,378 ;
- ABSA2 : prix unitaire de € 1,54 ;
- 2,7 BSA par ABSA ;
- Chaque BSA donnant le droit de souscrire à 1 action de la Société.

Ces instruments ont intégralement été libérés en numéraire et la différence entre le prix de souscription unitaire des ABSA et la valeur nominale des titres a été comptabilisée en prime d'émission.

Les BSA ont été détachés des actions dès l'émission des ABSA.

En raison du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 31 août 2005, les caractéristiques des BSA ont été modifiées :

- deux BSA sont maintenant nécessaires pour souscrire 1 action de la Société ;
- le prix de souscription unitaire est de deux euros.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des BSA :

Type				Prix de souscription	Date d'expiration
	BSA émis	BSA exercés	Actions émises	par action en euro	
BSA 1	2.255.040	1.200.000	600.000	2	31/03/2008
BSA 2	2.382.426	-	-	2	02/08/2015
Total	4.637.466	1.200.000	600.000		

Cette opération est liée à la conclusion de promesses d'achat et de vente conclues avec chacun des cadres et mandataires sociaux concernés portant sur les actions Eutelsat S.A. résultant ou qui pourraient résulter de la levée des options de souscription d'actions consenties par Eutelsat S.A. dans le cadre des différents plans « Managers » soit au total près de 18,3 millions d'actions Eutelsat S.A., et présentant les caractéristiques suivantes :

Promesse de vente :

- Consentie par chacun des cadres et mandataires sociaux au profit d'Eutelsat Communications
- Prix d'exercice par action au 30 juin 2006 : € 2,70.
- Période d'exercice : pendant 3 mois après la fin de période d'indisponibilité fiscale applicable à chacune des tranches d'actions concernées

Promesse d'achat :

- Consentie par Eutelsat Communications

- Prix d'exercice déterminé sur la base d'une valorisation d'Eutelsat S.A. à 8,5 fois l'EBITDA consolidé du Groupe, sous déduction de la dette nette du Groupe (ou augmenté de la trésorerie nette)
- Période d'exercice : pour chacune des tranches d'actions concernées, pendant 1 mois après la fin de la période d'exercice de la promesse de vente correspondante

Conformément à la norme IFRS 2 « *Paiements en actions et assimilés* », l'engagement de liquidité a été traité comme une modification des plans initiaux et comptabilisé comme un remboursement à terme d'un instrument de capitaux propres. Cet engagement a été évalué à la date d'opération et a été comptabilisé en dettes en contrepartie d'une réduction équivalente du montant des capitaux propres. La dette a été actualisée au 30 juin 2006 pour tenir compte de l'échéancier d'achat des titres. L'effet d'actualisation est porté en charges financières.

Au 30 juin 2006, le montant porté en déduction des capitaux propres s'élève à € 19.592 milliers, en dette à € 21.245 milliers pour une charge financière de € 1.653 milliers.

Offre de Liquidité aux salariés du Groupe actionnaires d'Eutelsat S.A.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2006 a décidé la mise en place d'une Offre de Liquidité sous forme d'offre d'achat en numéraire des actions Eutelsat S.A. destinée aux salariés du Groupe actionnaires d'Eutelsat S.A.. Cette offre ne porte pas sur les actions concernées par l'opération ABSA décrite précédemment.

L'Offre de Liquidité sera ouverte deux fois par an sur des périodes de 15 à 20 jours fixées par le Conseil d'Administration et expirera en 2010. Le prix sera déterminé par référence au cours de l'action Eutelsat Communications et en tenant compte de l'ensemble des dettes bancaires nettes des Sociétés du Groupe non incluses dans le sous-Groupe Eutelsat S.A..

De manière similaire à l'opération décrite précédemment, l'engagement de liquidité a été traité comme une modification des plans d'options de souscription d'actions et d'achat d'actions initiaux et comptabilisé comme un remboursement à terme d'un instrument de capitaux propres. Cet engagement a été évalué au 30 juin 2006 et a été comptabilisé en dettes en contrepartie d'une réduction équivalente des capitaux propres pour un montant de € 22.005 milliers. La dette a été actualisée au 30 juin 2006 en considérant un achat de l'ensemble des actions en 2010.

Description des plans d'options sur titres d'Eutelsat S.A.

Conformément à la norme IFRS 2 « *Paiements en actions et assimilés* », seuls les plans en vigueur au sein du groupe

postérieurs au 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 ont été valorisés et comptabilisés.

Le 2 juillet 2001, les actionnaires ont autorisé le plan d'option de souscription d'actions « Partenaires », au bénéfice des salariés et des membres du Directoire de la Société. 4.233.788 options ont alors été attribuées à un prix d'exercice de € 1,1, dont la moitié était exerçable immédiatement. Toutefois, si celles-ci n'étaient pas levées dans le mois qui suivait la date d'attribution, la possibilité d'exercer était reportée à l'issue d'une période de deux ans après la date d'attribution. La seconde moitié était exerçable deux ans après la date d'attribution. Les options expirent huit ans après la date d'attribution.

Le 15 octobre 2001, les actionnaires ont autorisé le plan d'options « Managers » au bénéfice de certains salariés et des membres du Directoire de la Société, mais déduction faite de l'attribution précédente. 2.010.000 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 2 les options étant exerçables quatre ans après la date d'attribution, et expirant huit ans après.

Le 5 novembre 2002, l'Assemblée Extraordinaire a autorisé le plan d'options de souscription d'actions « Managers II » au bénéfice des mandataires sociaux, cadres dirigeants et personnels clés de la Société. 3.206.180 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 1,79. Les options exerçables par tiers à la date du 1^{er} juillet des trois années suivant l'année d'attribution expirent huit ans après.

Dans le cadre de la délégation octroyée par l'Assemblée du 25 novembre 2003, un plan « Managers III » a été mis en place pour l'attribution d'options de souscription d'actions au bénéfice des mandataires sociaux, des salariés de la Société et du personnel salarié du Groupe. Ainsi 9.113.938 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 1,7 (les options étaient exerçables par tiers à la date du 8 avril des trois années suivant l'année d'attribution et expirent huit ans après) et 325.000 options attribuées à un prix d'exercice de € 2 (les options sont exerçables dès l'Assemblée des actionnaires approuvant les états financiers de l'exercice 2004 et expirent huit ans après).

Dans le cadre de ce même programme, 3.000.000 d'options de souscription d'actions (« plan Managers IV ») ont été octroyées au bénéfice des cadres et personnels clés à un prix d'exercice de € 2,2 le 23 novembre 2004. Les options exerçables par tiers à la date du 23 novembre des trois années suivant l'année d'attribution expirent huit ans après.

Au 30 juin 2006, l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2003 a expiré. Aucune nouvelle autorisation n'ayant été donnée postérieurement à cette date, il ne reste plus d'actions réservées pour les attributions futures au 30 juin 2006.

Une synthèse de l'activité des plans d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Actions réservées pour les attributions futures	Options de souscriptions d'actions en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (en €) après distribution
Solde au 1 ^{er} juillet 2005	5.946.498	23.010.343	1,41
Autorisées	-	-	-
Attribuées	(810.937)	810.937	1,36
Exercées	-	(4.443.334)	1,39
Annulées	(5.135.561)	(24.326)	1,00
Solde au 30 juin 2006	-	19.353.620	1,35

Evolution des plans d'options sur titres d'Eutelsat S.A.

Suite à distribution exceptionnelle d'un dividende (selon une décision prise par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2005) prélevé sur les réserves distribuables et le poste primes liées au capital, et conformément aux mesures de protection définies par les plans d'options « Partenaires » et « Managers », d'une part, et les dispositions légales, d'autre part, les conditions de souscription (baisse du prix d'exercice), de conversion, d'échange ou d'attribution initialement prévues et relatives aux options non encore exercées, ont été ajustées.

A ce titre, des mesures de protection particulières ont été octroyées aux bénéficiaires des options de souscription « Partenaires » non encore exercées, l'ajustement à la baisse du prix de souscription (antérieurement fixé à € 1 pour ce plan) conduisant à un montant inférieur à la valeur nominale des actions (fixée à € 1).

En conséquence l'Assemblée Générale Mixte a voté une résolution prévoyant d'affecter un montant de € 0,16 par option du plan « Partenaires » non encore exercée, soit un montant de

€ 45.559,36 à un compte spécial de réserve affectée aux titulaires desdites options par prélèvement sur le poste « primes liées au capital ». La réserve ainsi constituée est libérée au fur et à mesure de l'exercice de ces options par leurs titulaires.

Une distribution exceptionnelle en 2004 (décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2004) avait également conduit à la mise en oeuvre de mesures de protection des droits des titulaires d'options de souscription d'actions attribuées mais non encore exercées, à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre des options de souscription attribuées.

Enfin, le Conseil d'Administration du 12 mai 2005 avait décidé l'annulation des conditions de durée pour l'exercice des options de souscription d'actions de l'ensemble des plans existant à cette date afin de ne pas pénaliser les titulaires d'options en cas de versement de dividendes. La totalité des options attribuées est donc exerçable. Les effets de cette modification avaient conduit à la comptabilisation d'une charge de € 5.345 milliers au 30 juin 2005.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des plans :

	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
Situation au 30 juin 2005					
Après distribution du 10 décembre 2004					
Partenaires	4.389.963	(3.545.738)	(191.878)	652.347	1,00
Managers	2.603.627	(97.151)	-	2.506.476	1,54
Managers II					
- 13/12/02	4.063.336	(154.555)	-	3.908.781	1,38
- 24/02/03	72.539	-	-	72.539	1,38
Managers III					
- 17/12/03	10.378.158	-	-	10.378.158	1,31
- 08/04/04	1.427.461	(64.042)	(64.767)	1.298.652	1,31
- 28/06/04	420.985	-	-	420.985	1,54
Managers IV	3.886.033	(113.628)	-	3.772.405	1,70
Total	27.242.102	(3.975.114)	(256.645)	23.010.343	-

	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
Situation au 30 juin 2006					
Après distribution du 22 décembre 2005					
Partenaires	4.389.963	(3.925.218)	(216.204)	248.541	1,00
Managers	2.665.914	(2.612.083)	–	53.831	1,48
Managers II					
– 13/12/02	4.198.098	(1.075.221)	–	3.122.877	1,33
– 24/02/03	75.171	(4.927)	–	70.244	1,33
Managers III					
– 17/12/03	10.782.174	–	–	10.782.174	1,26
– 08/04/04	1.476.130	(553.258)	(64.767)	858.105	1,26
– 28/06/04	437.374	–	–	437.374	1,48
Managers IV	4.028.215	(247.741)	–	3.780.474	1,64
Total	28.053.039	(8.418.448)	(280.971)	19.353.620	–

Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des plans de souscription d'actions

La moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle des options en circulation est de 5,47 années pour l'ensemble des plans, de 3,01 années pour les options du plan « Partenaires », de 3,32 années pour les options du plan « Managers », de 4,46 années pour les options du plan « Managers II », de 5,51 années pour les options du plan « Managers III » et de 6,41 années pour les options du plan « Managers IV ».

La méthode de valorisation des options à leur juste valeur retenue par la Société est la méthode Black & Scholes assise sur les caractéristiques suivantes :

- une volatilité calculée de 26,30 %
- un taux sans risque de 2,98 %
- un taux d'annulation estimée à 37,5 % sur 3 ans
- un coût moyen unitaire pondéré de € 1,68 par option

Cette évaluation est effectuée à la date d'octroi des options et n'est pas modifiée ultérieurement. La valeur des options est ensuite étalée linéairement sur la durée d'acquisition des droits en prenant en compte le taux d'annulation des options.

La charge constatée en contrepartie des capitaux propres sur les plans d'options de souscription d'actions est de € 3,6 millions pour l'exercice clos au 30 juin 2005, suite à l'acquisition des droits rendue immédiate par la décision du Conseil d'Administration du 12 mai 2005 pour l'ensemble des plans. Par

conséquent, aucune charge n'a été constatée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2006.

13.4 – Intérêts minoritaires

Nebozzo SARL et un actionnaire minoritaire ont signé le 14 mars 2005 un contrat relatif à la cession par ce dernier de 34.284.270 actions Eutelsat S.A. à un prix par action de € 2,58. La réalisation de cette cession est soumise à certaines conditions, notamment l'obtention par cet actionnaire minoritaire d'autorisations administratives. L'acquisition des dites actions sera réalisée par Nebozzo SARL et sera financée conjointement par les principaux actionnaires. Nebozzo s'est engagée vis-à-vis d'Eurazeo, GSCP et Cinven à rétrocéder immédiatement les actions Eutelsat S.A. reçues de l'actionnaire minoritaire à SatBirds 2. En échange, il est prévu que Nebozzo SARL remette à Eurazeo, GSCP et Cinven, la quote-part du prix de cession des actions Eutelsat qui leur revient, sous forme d'un paiement en numéraire et de reconnaissances de dettes sur SatBirds 2. Il est ensuite prévu que ces reconnaissances de dettes soient apportées à Eutelsat Communications. Le contrat lie les deux parties jusqu'en septembre 2006, date à partir de laquelle, si la transaction n'est pas réalisée, chacune des parties peut mettre fin à ce contrat. Compte tenu des incertitudes liées à la réalisation de cette cession, aucun engagement n'a finalement été traduit dans les comptes consolidés des exercices clos au 30 juin 2005 et au 30 juin 2006.

NOTE 14 : DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**14.1 – Part non courante**

Pour les exercices clos au 30 juin 2005 et au 30 juin 2006, la totalité de l'endettement est libellé en euros.

a) Evolution depuis le 30 juin 2005 :

L'Introduction en Bourse d'Eutelsat Communications est intervenue le 2 décembre 2005 et les fonds ont été versés le 6 décembre 2005. A la date de réception des fonds, le Groupe a procédé à des remboursements anticipés d'emprunts bancaires :

- L'emprunt PIK (Floating Rate Senior PIK Loan Facility Agreement) d'un montant de € 300 millions, mis en place le 30 mars 2005 au niveau de la filiale SatBirds Capital Participations et remboursable in fine au 1^{er} mai 2014, a été remboursé par anticipation le 6 décembre 2005.
- Le crédit de Second Rang (Ligne de Crédit de Second Rang) utilisé pour un montant total de € 475 millions mis en place le 4 avril 2005 au niveau de la filiale SatBirds Finance pour une durée de 8 ans a été remboursé par anticipation le 6 décembre 2005 suite à un accord des prêteurs pour un remboursement à 100 % de ce crédit.

S'agissant d'une extinction de passif au sens d'IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* », les frais encourus en raison de ces remboursements, soit € 39.246 milliers dont € 14.165 milliers au titre des pénalités de remboursement anticipées, ont été comptabilisés en charges de l'exercice.

Le refinancement des lignes de crédit Senior de SatBirds Finance a été réalisé en juin 2006 au niveau d'Eutelsat Communications.

Eutelsat Communications a conclu le 8 juin 2006, un accord avec un groupe de banques pour la mise en place d'un crédit syndiqué de € 1.915 millions pour une durée de sept ans qui se décompose en deux parties :

- Tranche A : un crédit à long terme in fine de € 1.615 millions rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge.
- Tranche B : une ligne de crédit revolving de € 300 millions. Les tirages d'une durée maximale de 6 mois sont rémunérés à un taux EURIBOR plus une marge.

L'accord du 8 juin 2006 ne comporte ni garantie de filiales d'Eutelsat Communications ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs.

Ce refinancement a été considéré une nouvelle fois, au sens d'IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* », comme l'extinction du passif au niveau de SatBirds Finance. Les frais encourus en raison de ces remboursements ont été comptabilisés en charge de l'exercice pour un montant de € 35.030 milliers.

Ce contrat de crédit comporte des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts) limitant la capacité des sociétés du Groupe, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle de la Société et d'Eutelsat S.A. ou en cas d'actions de concert. La Société doit par ailleurs détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95 % du capital et de droits de vote d'Eutelsat S.A.. Le contrat comporte un engagement de conserver des polices d'assurance de lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, avec engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs, les lignes de crédit sont assorties des covenants financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe présentés en norme IFRS :

- « Leverage Ratio » : dette nette consolidée/EBIDTA consolidé inférieur ou égal à 5,5 pour les périodes semestrielles et annuelles définies au contrat et dont la première est le 30 juin 2006.
- « Interest Cover Ratio » : EBITDA consolidé/intérêts payables (dus et échus) supérieur ou égal à 2,75 (si Leverage Ratio supérieur à 3,5).

Par ailleurs, une couverture de taux sur les intérêts dus est exigée pour une période de trois ans au moins, sur au moins 50 % du montant utilisé sur la ligne de crédit Term Loan.

A cet effet, le 19 juin 2006 la filiale SatBirds Finance a cédé à la Société la couverture de taux mise en place au titre du précédent emprunt.

A la date de réception des fonds de la tranche A, le 19 juin 2006, Eutelsat Communications a procédé au remboursement anticipé des lignes de crédit senior signées le 4 avril 2005 par SatBirds Finance :

- La ligne « A » d'une durée de 7 ans et d'un montant maximum en principal de € 750 millions (utilisée au 19 juin 2006 à hauteur de € 642,3 millions).
- La ligne « B » d'une durée de 8 ans et d'un montant maximum en principal de € 875 millions (utilisée en totalité au 19 juin 2006).

- Le crédit revolving d'une durée de 7 ans et d'un montant maximum en principal de € 150 millions (utilisé à hauteur de € 106,5 millions au 19 juin 2006).

Au niveau du sous-Groupe Eutelsat S.A., un contrat d'ouverture de crédit syndiqué à 7 ans a été conclu en novembre 2004 pour un montant de € 1.300 millions comprenant :

- un prêt de € 650 millions remboursable in fine.
- un crédit revolving de € 650 millions (utilisé à hauteur de € 200 millions au 30 juin 2006).

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars) majoré d'une marge comprise entre 0,25 % et 0,75 % en fonction de la note à long terme attribuée par Standard & Poor's à Eutelsat S.A..

En vertu de ce contrat de crédit, Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un rapport entre endettement total net et EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement) inférieur ou égal à 3,75 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

b) *Données chiffrées au 30 juin 2006*

La part non courante des dettes auprès des établissements de crédit du Groupe, au 30 juin 2006, s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005		30 juin 2006	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Ligne Senior « A » (Taux variable)	585.293	585.293	–	–
Ligne Senior « B » (Taux variable)	875.000	875.000	–	–
Crédit revolving (Taux variable)	8.000	8.000	–	–
Ligne de second rang (Taux Variable)	475.000	475.000	–	–
Ligne Senior PIK (Taux variable)	300.000	300.000	–	–
Ligne de crédit Eutelsat Communications (Taux variable)	–	–	1.615.000	1.615.000
Crédit revolving Eutelsat Communications (Taux variable)	–	–	–	–
Crédit Revolving Eutelsat S.A. (Taux variable)	70.000	70.000	200.000	200.000
Crédit in fine Eutelsat S.A. (Taux variable)	650.000	650.000	650.000	650.000
Emprunt Eutelsat S.A.(Taux fixe) ⁽¹⁾	26.072	26.527	–	–
Sous-total des dettes (part non courante)	2.989.365	2.989.820	2.465.000	2.465.000
Frais d'émission		(68.270)		(19.150)
Total		2.921.550		2.445.850

(1) L'emprunt à taux fixe correspond à un emprunt amortissable de € 150 millions à un taux fixe de 4,8 %, accordé le 24 décembre 2001. Le remboursement est prévu avec 6 mois d'intervalle et a commencé à partir du 24 juin 2004. L'échéance de l'emprunt est le 24 décembre 2006.

Les frais d'émission des emprunts souscrits pour l'acquisition des titres Eutelsat S.A. ont été imputés sur la valeur comptable des emprunts, puis constatés intégralement en charges lors des remboursements d'emprunt.

La juste valeur de l'emprunt à taux fixe a été estimée en actualisant les flux futurs à l'aide des taux d'intérêts disponibles pour un emprunt présentant des caractéristiques similaires.

Les frais d'émission supportés lors de la mise en place du crédit syndiqué de € 1.915 millions (refinancement des lignes Senior SatBirds Finance) ont été étalés pendant la durée de l'emprunt. Les frais restant à étaler au 30 juin 2006 ont été imputés sur la valeur comptable des emprunts. Au 30 juin 2006, ils représentent un solde de € 19.150 milliers.

Au 30 juin 2006, le Groupe dispose des principales facilités de crédit suivantes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant accordé	Montant utilisé	Echéance
Crédit in fine	1.615.000	1.615.000	8 juin 2013
Ligne de Crédit Revolving	300.000	–	8 juin 2013
Ligne de crédit revolving	650.000	650.000	24 novembre 2011
Crédit in fine	650.000	200.000	24 novembre 2011
Total	3.215.000	2.465.000	

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les tirages au titre de ces lignes de crédit revolving est de 3,2 % pour la période close au 30 juin 2006.

Les taux d'intérêt effectifs des crédits in fine de € 1.615 milliers et de € 650 milliers sont respectivement de 3,74 % et 4,44 % au 30 juin 2006.

Au 30 juin 2006, l'échéancier des dettes non courantes s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	Echéance à moins de un an	Echéance à + de 1 an et à moins de 5 ans	Echéance à + de 5 ans
Crédit in fine Eutelsat Communications	1.615.000	-	-	1.615.000
Crédit Revolving Eutelsat Communications	-	-	-	-
Crédit in fine Eutelsat S.A.	650.000	-	-	650.000
Emprunt à taux fixe Eutelsat S.A.	26.527	26.527	-	0
Ligne de crédit revolving Eutelsat S.A.	200.000	-	-	200.000
Total	2.491.527	26.527	-	2.465.000

14.2 – Part courante

Les dettes courantes comprennent les intérêts courus non échus sur les dettes ci-dessus décrites en note 14.1 au 30 juin 2006. Ces dettes courantes se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2006
Découverts bancaires	4.437	1.024
Intérêts courus non échus	22.193	2.206
La part à moins d'un an de l'emprunt à taux fixe	51.181	26.527
Total	77.811	29.757

Une augmentation de dix points de base (+ 0,1 %) du taux d'intérêt Euribor a un impact sur une base annuelle de € 2.465 milliers dans le compte de résultat consolidé au 30 juin 2006. Au 30 juin 2005, l'impact en base annuelle représentait € 2.763 milliers.

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

15.1 – Part non courante

Les autres dettes correspondent principalement aux « Performance Incentives » et aux dettes liées aux contrats des locations financement. (cf. Note 3.7 – *Satellites et autres immobilisations corporelles*).

(En milliers d'euros)	30 juin 2005		30 juin 2006	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
« Performance incentives »	92.369	83.827	79.482	76.048
Contrat de location financement ⁽¹⁾	31.327	31.760	-	-
Total	123.696	115.587	79.482	76.048

(1) La valeur retraitée du contrat de location financement au 30 juin 2005 tient compte des ajustements de valeurs provisoires (cf Note 4.2 – Ajustements définitifs liés à la finalisation de la comptabilisation initiale)

Les intérêts à long terme sur les « Performance Incentives » s'élèvent respectivement à € 16.462 milliers et € 16.517 milliers aux 30 juin 2005 et 2006.

15.2 – Part courante

Le montant des dettes courantes aux 30 juin 2005 et 2006 s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2006
« Performance incentives » ⁽¹⁾	18.123	19.498
Contrat de financement ⁽²⁾⁽³⁾	36.769	-
Total	54.892	19.498

(1) Dont intérêts sur les « Performance Incentives » de € 5.017 milliers au 30 juin 2005, après prise en compte des effets des ajustements de valeurs provisoires (cf Note 4.2 – Ajustements définitifs liés à la finalisation de la comptabilisation initiale), et € 7.089 milliers au 30 juin 2006.

(2) La valeur retraitée du contrat de location financement au 30 juin 2005 tient compte des ajustements de valeurs provisoires (cf Note 4.2 – Ajustements définitifs liés à la finalisation de la comptabilisation initiale)

(3) Dont intérêts sur les contrats de location financement de € 17.586 milliers au 30 juin 2005.

NOTE 16 : LOCATION SIMPLE ET LOCATION FINANCEMENT

16.1 – Location simple

Eutelsat S.A. paie un loyer pour l'utilisation de son siège social situé à Paris. Ce contrat de location a été renouvelé le 21 juin 2005 pour une durée de 9 ans. La charge locative s'est élevée respectivement à € 1.036 milliers et € 3.321 milliers pour les exercices clos aux 30 juin 2005 et 2006. Les paiements futurs au titre du contrat de location sont détaillés dans le tableau ci-après :

(En milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements futurs au titre des contrats de location simple	28.896	3.612	14.448	10.836

16.2 – Location financement

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de quatre satellites en contrat de location financement. Aucun des contrats

de location financement ne comporte d'option d'achat à l'issue du terme du contrat.

Les contrats de location financement viennent à échéance en 2016.

Au 30 juin 2006, tous les contrats de location financement ont été prépayés.

Les charges financières attribuables aux satellites en contrat de location financement s'élèvent respectivement à € 964 milliers et € 1.570 milliers aux 30 juin 2005 et 2006.

NOTE 17 : PROVISIONS (PART A COURT TERME)

La variation des provisions (part à court terme) s'analyse comme ci-après :

(En milliers d'euros)	Provisions
1er avril 2005	7.876
Augmentation des provisions	972
Reprises de provisions non consommées	(1.620)
Reprises de provisions consommées	(90)
30 juin 2005	7.138
Augmentation des provisions	6.065
Reprises de provisions non consommées	(617)
Reprises de provisions consommées	(986)
30 juin 2006	11.600

Les provisions comptabilisées correspondent à des litiges commerciaux et salariaux en cours à la clôture.

NOTE 18 : AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

18.1 – Part non courante

Le détail de la part non courante des autres dettes et produits constatés d'avance aux 30 juin 2005 et 2006 se décompose ainsi :

(En milliers d'euros)	30 juin 2005*	30 juin 2006
Produits constatés d'avance	12.277	10.043
Cautions et avances	9.012	5.519
Dettes sociales ⁽¹⁾	–	41.597
Autres créditeurs	–	1.323
Total	21.289	58.483

(1) incluant les dettes relatives à l'engagement ABSA (€ 19.592 milliers) et l'offre de liquidité (€ 22.005 milliers) – Voir Note 13.3 – Rémunérations en actions et assimilées.

18.2 – Part courante

Les autres dettes et produits constatés d'avance courants s'analysent comme suit aux 30 juin 2005 et 2006 :

(En milliers d'euros)	30 juin 2005*	30 juin 2006
Produits constatés d'avance	30.598	31.108
Cautions et avances	12.726	11.362
Dettes fiscales	22.812	16.224
Dettes sociales	8.875	19.560
Autres créditeurs	3.991	1.886
Total	79.002	80.140

* Les autres dettes et produits constatés d'avance au 30 juin 2005 ont été ventilés entre part courante et part non courante afin d'assurer la comparabilité avec la présentation retenue au 30 juin 2006.

NOTE 19 : IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

L'impôt d'Eutelsat S.A. au titre des exercices clos aux 30 juin 2005 et 2006 a été estimé conformément aux dispositions transitoires sur cinq ans définies par les autorités fiscales françaises, applicables à compter du transfert de l'activité, qui prévoient l'application du taux de droit commun à une base taxable réduite de 20 % la quatrième année et 10 % la cinquième année. Ce pourcentage de réduction est diminué par tranche de dix points chaque année jusqu'à disparaître lors de la sixième année.

19.1 – Impôts dans le compte de résultat

La ligne « Impôts sur les sociétés » comprend l'impôt exigible et les impôts différés des Sociétés consolidées.

La charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Période de 3 mois close au 30 juin 2005	Période de 12 mois close au 30 juin 2006
Charge d'impôt courant	(14.518)	(100.467)
Charge (produit) d'impôt différé	268	10.743
Total impôt sur les sociétés	(14.250)	(89.724)

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat

avant impôt, résultat des Sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2006
Résultat avant IS et MEE	5.840	124.271
Taux d'impôt de droit commun en France	34,93 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(2.040)	(42.787)
Impact des dispositions transitoires	4.220	11.065
Différences permanentes et autres	(16.430)	(58.003)
Charge d'impôt au compte de résultat	(14.250)	89 724
Taux d'impôt réel	243 %	72 %

Au 30 juin 2005, le taux d'impôt réel de 243 % constaté dans les comptes consolidés du Groupe Eutelsat Communications

19.2 – Impôts dans le bilan

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées. Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2005 et le 30 juin 2006 :

(En milliers d'euros)	30 juin 2005	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2006
Provisions client	20.285	(5.057)	–	15.228
Garantie financière donnée au fonds de pension	8.258	(493)	–	7.765
Provision pour dépréciation d'actifs	18.873	(904)	–	17.969
Locations financement	(6.281)	5.324	–	(957)
Performance incentives et salaires capitalisés	7.286	(684)	–	6.602
Provision pour retraites	1.828	89	–	1.917
Intérêts capitalisés	(6.770)	557	–	(6.213)
Amortissements dérogatoires	(18.801)	(8.120)		(26.921)
Instruments financiers	9.875	(2.316)	(14.812)	(7.253)
Provisions pour risques et charges	1.989	1.542	–	3.531
Charges à payer	2.714	577	–	3.291
Activation des déficits reportables		4.815	–	4.815
Divers	(1.145)	109	–	(1.036)
Actifs d'impôts différés	38.111	(4.561)	(14.812)	18.738
Actifs incorporels	(316.304)	15.304	–	(301.000)
Instruments financiers	–	(11.391)	(1.985)	(13.376)
Activation des déficits reportables	–	11.391	–	11.391
Passifs d'impôts différés	(316.304)	15.304	(1.985)	(302.985)
Total net	(278.193)	10.743	(16.797)	(284.247)

Les passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

	Impôts différés actif	Impôts différés passif
A moins d'un an	3.291	(3.913)
A plus d'un an	15.447	(299.072)
Total	18.738	(302.985)

Les impôts différés passifs portent sur la différence temporelle taxable générée par la comptabilisation à la juste valeur dans le cadre du regroupement, des « contrats clients et relations

s'explique notamment par l'absence de reconnaissance d'un impôt différé actif au titre des charges d'intérêt supportées par les Sociétés portant la dette relative à l'acquisition des titres Eutelsat. En effet, ces charges d'intérêt ne génèrent pas de déficit fiscal récupérable. Le montant de l'actif d'impôt non reconnu à ce titre s'élève à € 13.817 milliers.

Au 30 juin 2006, le taux d'impôt s'élève à 72 % compte tenu de l'absence de reconnaissance d'un actif d'impôt différé relatif aux charges d'intérêts générés par la dette contractée dans le cadre de l'acquisition des titres Eutelsat S.A. Ainsi, sur un montant de € 62.679 milliers d'impôt différé actif généré par ces charges financières, seuls € 4.815 milliers ont pu être activés compte tenu de leur caractère recouvrable.

associées » et de la marque Eutelsat évalués à € 929.800 milliers, soit un impôt différé passif de € 320.130 milliers. L'amortissement sur 20 ans des contrats clients pour un montant de € 44.452 milliers a engendré un produit d'impôt différé de € 15.304 milliers.

Par convention en date du 28 juin 2006, le périmètre d'intégration fiscale dont la filiale SatBirds 2 est tête de groupe a été élargi à la Société Eutelsat S.A.

19.3 – Risques fiscaux

Le 12 décembre 2003, Eutelsat S.A. a cédé à sa filiale allemande, Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH, la participation qu'elle détenait dans la société espagnole Hispasat S.A. ; cette cession s'est traduite pour Eutelsat S.A. par la constatation d'une moins-value de cession d'un montant de € 140,4 millions, ce qui a conduit à une économie d'impôt sur les sociétés de € 34,8 millions au titre de l'exercice clos le 30 juin 2004. Le prix de cession a été établi sur la base de l'évaluation d'un expert indépendant, cette évaluation prenant en compte les méthodes d'évaluation d'entreprise usuellement mises en œuvre.

Eutelsat S.A. a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité de la part de l'administration fiscale française au titre des exercices clos les 30 juin 2002, 2003 et 2004. A l'issue de cette vérification, l'administration a notifié à Eutelsat S.A., par courrier en date du 19 décembre 2005, qu'elle se proposait de rectifier son résultat imposable de l'exercice clos au 30 juin 2004. L'administration rejette la déductibilité fiscale de la moins-value de cession des titres Hispasat à la filiale allemande en remettant en cause la valorisation des titres retenue.

Le montant total des redressements, notifiés en décembre 2005 pour € 69,9 millions, a été ramené à € 56 millions, intérêts de retard et retenue à la source compris, à la suite des échanges écrits entre Eutelsat S.A. et l'Administration. La phase d'échanges et discussions avec l'Administration est toujours en cours.

Eutelsat S.A. continue à contester le bien-fondé de ces redressements et, compte tenu des éléments en sa possession à la date de l'arrêt des comptes annuels, n'a pas constaté de provision pour risque à ce titre, s'agissant d'un passif éventuel au sens de la norme IAS 37.

NOTE 20 : PROVISIONS (PART A LONG TERME)

(cf. Note 17 – Provisions part court terme)

(En milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2006
Garantie financière donnée à un fonds de pension	43.129	35.934
Indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	6.258	6.554
Autres	–	7.845
Total provisions à Long Terme	49.387	50.333

20.1 – Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A., en conséquence de l'apport par l'OIG de son activité opérationnelle réalisé le 2 juillet 2001, a donné sa garantie

financière au Trust en charge du plan de pension mis en place par l'OIG. Avant cette date, ce plan de pension a été fermé et les droits acquis, gelés.

Cette garantie peut jouer à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs. Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2005, compte tenu de la forte baisse des taux d'intérêts à long terme, la garantie financière a été appelée pour un montant de € 22,3 millions. Celui-ci a été évalué sur la base des projections du Trust prenant en compte les évolutions futures de marché. Aucun versement n'avait encore été effectué au 30 juin 2005.

En novembre 2005, un accord a été conclu avec le Trust pour un paiement étalé du montant appelé à raison de € 4,46 millions dès la signature de l'accord, puis € 4,46 millions aux 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009. Il a été convenu que le Trust procéderait à une nouvelle évaluation pour le 30 juin 2007 et qu'en fonction du résultat obtenu, les contributions postérieures pourraient être revues à la baisse ou à la hausse. Au 30 juin 2006, € 8,92 millions avaient donc été versés.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2005 et 2006 a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2005	30 juin 2006
Taux d'actualisation	4,00 %	4,75 %
Taux de retour attendu sur actifs	4,00 %	4,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

Aux 30 juin 2005 et 2006, la situation se présente comme suit :

Réconciliation des actifs et obligations reconnus au bilan :

(En milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2006
Valeur actualisée des obligations totalement ou partiellement financées	168.714	140.889
Juste valeur des actifs du fonds	(125.585)	(135.378)
Financement net	43.129	5.511
Ecart actuariel Gains / (Pertes) et autres amortis sur 12 ans	–	30.423
(ACTIF) / PASSIF net reconnu au bilan	43.129	35.934

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par la Société.

Mouvements sur l'exercice de la provision comptabilisée au bilan :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Provision au 1er avril 2005	43.012
Charges nettes comptabilisées en résultat	117
Provision au 30 juin 2005	43.129
Charges nettes comptabilisées en résultat	1.725
Contributions Versées	(8.920)
Provision au 30 juin 2006	35.934

Charges nettes comptabilisées au compte de résultat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin 2005	Période de 12 mois close au 30 juin 2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	1.614	6.694
Rendement attendu des actifs du régime	(1.497)	(4.969)
Ecarts actuariels : (gains) / pertes	-	-
Charges nettes reconnues en résultat	117	1.725

L'absence de coûts relatifs aux services rendus est liée au gel des droits acquis et à la fermeture du plan de l'OIG avant le transfert d'activité du 2 juillet 2001.

Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à € 3,1 millions et € 3,9 millions aux 30 juin 2005 et 2006, respectivement.

20.2 – Engagements de retraite et assimilés
a) Indemnités de départ en retraite

La loi française requiert, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce régime n'est pas financé.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2005 et 2006 a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2005	30 juin 2006
Taux d'actualisation	4,00 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,50 %	2,00 %

Aux 30 juin 2005 et 2006, la situation se présente comme suit (en milliers d'euros) :

Réconciliation des actifs et obligations reconnus au bilan :

	30 juin 2005	30 juin 2006
Valeur actualisée des obligations non financées	3.740	3.425
Coût des services passés amortis sur 23 ans	1.419	1.354
Ecarts actuariels : (gains) / pertes	(29)	674
Passif reconnu au bilan	5.130	5.453

Mouvements sur l'exercice du passif comptabilisé au bilan :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Passif au 1^{er} avril 2005	5.052
Charges nettes comptabilisées en résultat	78
Indemnités versées	-
Passif au 30 juin 2005	5.130
Charges nettes comptabilisées en résultat	376
Indemnités versées	(53)
Passif au 30 juin 2006	5.453

Charges nettes comptabilisées au compte de résultat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin 2005	Période de 12 mois close au 30 juin 2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	57	293
Coût financier	38	148
Coût des services passés	(17)	(65)
Ecarts actuariels : (gains) / pertes	-	-
Charges nettes reconnues en résultat	78	376

b) Régimes supplémentaires

Le Groupe possède pour ses salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, une retraite sur-complémentaire par capitalisation, à contributions définies, qui est financée par des cotisations égales à 6 % du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la sécurité sociale. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élevaient à € 262 milliers et € 1.196 milliers aux 30 juin 2005 et 2006, respectivement.

Les mandataires sociaux d'Eutelsat Communications S.A. et d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, qui est financé par des cotisations égales à 12 % de la somme totale brute de leurs rémunérations. Aux 30 juin 2005 et 2006, respectivement, la valeur actualisée des obligations s'élevait à € 1.127 milliers et € 987 milliers et n'était que partiellement financée.

c) Régimes obligatoires

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires, aux organismes gérant les régimes obligatoires de retraite. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élève à € 2.882 milliers et € 5.020 milliers aux 30 juin 2005 et 2006, respectivement.

NOTE 21 : INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe n'opère que dans un seul secteur d'activité – la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres. A l'exception des satellites en orbite la majeure partie des actifs du Groupe est localisée en France.

Le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation, pour les périodes closes aux 30 juin 2005 et 2006 s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros et pourcentage)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin		Période de 12 mois close au 30 juin	
	2005		2006	
	Montant	%	Montant	%
Régions				
France	29.429	15,6	110.204	13,9
Italie	28.032	14,9	126.552	16,0
Royaume Uni	33.580	17,8	129.056	16,3
Europe (autres)	67.352	35,7	262.688	33,2
Amériques	14.808	7,9	69.029	8,7
Moyen-Orient	9.520	5,1	51.970	6,6
Autres (*)	5.959	3,0	41.569	5,3
Total	188.680	100,0	791.068	100,0

(*) dont € 17,4 millions d'indemnités pour retard de livraison et interruption de service sur la période close au 30 juin 2006 (cf Note 4.2 – Ajustements définitifs liés à la finalisation de la comptabilisation initiale).

NOTE 22 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin 2005	Période de 12 mois close au 30 juin 2006
Charges d'intérêts bancaires	(38.799)	(133.626)
Autres charges d'intérêts	(1.589)	(4.873)
Frais d'émission d'emprunt	(2.291)	(68.605)
Frais de remboursement anticipé	–	(14.165)
Commissions d'engagement et autres charges similaires	(502)	(3.588)
Variations des instruments financiers	(14.265)	–
Provisions pour risques et charges	(117)	(2.004)
Pertes de change	(362)	(2.374)
Charges financières	(57.925)	(229.235)
Variations des instruments financiers	–	40.775
Produits d'intérêts	646	6.005
Provisions sur immobilisations financières	370	–
Gains de change	1.124	2.885
Produits financiers	2.140	49.665
Résultat financier	(55.785)	(179.570)

Le montant des frais d'émission d'emprunt et de remboursement anticipés pour l'exercice clos au 30 juin 2006 s'explique par les différentes opérations de remboursement anticipé et de refinancement décrites en Note 14 – Dettes auprès des établissements de crédit.

Les variations des instruments financiers sont détaillées en Note 24 – *Instruments financiers*.

Les autres charges d'intérêts incluent les intérêts capitalisés. Au cours de la période, le montant de ces intérêts s'élève à € 895 milliers au 30 juin 2005 et € 4.528 milliers au 30 juin 2006.

Les taux de capitalisation retenus pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables sont de 4 % et 4,2 % respectivement au 30 juin 2005 et 2006. Les « autres charges d'intérêts » comprennent les intérêts liés aux primes d'intéressement en orbite et aux contrats de location pour respectivement € 1,5 millions et € 1,8 millions au 30 juin 2005 et € 5,9 millions et € 1,6 millions au 30 juin 2006.

NOTE 23 : RESULTAT PAR ACTION

Les deux tableaux ci-dessous présentent la réconciliation entre le résultat net de base et les résultats nets (dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué) :

	30 juin 2005	30 juin 2006
Résultat net	(7.322)	40.234
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux minoritaires, avant prise en compte des instruments dilutifs dans les filiales	(6.177)	(11.934)
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action de base	(13.499)	28.300

	30 juin 2005	30 juin 2006
Résultat net	(7.322)	40.234
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux minoritaires, après prise en compte des instruments dilutifs dans les filiales	(6.566)	(14.734)
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action dilué	(13.888)	25.500

Le rapprochement entre les nombres d'actions ordinaires retenus pour le calcul du résultat par action non dilué et le résultat par action dilué aux 30 juin 2005 et 2006 est présenté ci-dessous :

	30 juin 2005	30 juin 2006
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retraité, retenu dans le calcul du résultat par action non dilué ⁽¹⁾	128.451.382	206.926.817
Nombre d'actions complémentaires qui résulteraient de l'exercice des options en circulation ⁽²⁾⁽³⁾	-	1.443.656
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retraité, retenu dans le calcul du résultat par action dilué⁽¹⁾	128.451.382	208.370.473

- (1) le nombre moyen d'actions pondéré publié au 30 juin 2005 était de 256.902.763. Un ajustement rétrospectif a été pratiqué suite au regroupement d'actions intervenu en date du 31 août 2005. Cet ajustement a conduit à diviser par deux le nombre d'actions initial (cf Note 13.1 – *Capitaux propres*)
- (2) Au 30 juin 2005, Eutelsat Communications n'a émis aucun instrument dilutif. Les seuls instruments dilutifs sont relatifs à sa filiale Eutelsat S.A..
- (3) Au 30 juin 2006, Eutelsat Communications, ainsi que sa filiale Eutelsat S.A, ont émis des instruments dilutifs. (cf. note 13.3 *rémunération en actions et assimilées*). Le nombre d'actions complémentaires qui résulteraient de l'exercice des options en circulation est calculé en retenant le prix de marché moyen au cours de la période considérée.

En l'absence de cotation pour sa filiale Eutelsat S.A., la Direction a estimé un prix de marché moyen sur la base des dernières évaluations effectuées et des dernières transactions entre les actionnaires.

NOTE 24 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations des revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

24.1 – Risque de change

L'euro est la monnaie de référence du Groupe, si bien qu'il se trouve exposé principalement aux fluctuations des taux de change du dollar. Par conséquent, le Groupe conclut divers contrats, dont la valeur varie en fonction de l'évolution du taux de change euro/dollar pour préserver la valeur des actifs, des engagements et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des instruments financiers tels que des contrats d'options et de change à terme et des dépôts en devises pour couvrir certains revenus futurs en dollars. Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang.

Les engagements d'achats interviennent dans le cadre de contrats de construction de satellites et de contrats de lancement. Ils courent généralement sur une durée de trois ans, et les paiements sont effectués sur la base d'un échéancier pré-établi.

Les engagements de vente résultent de contrats libellés en dollars US.

Au cours des exercices 2005 et 2006, le Groupe a eu uniquement recours à des achats d'options de change (Call euro/Put dollar US).

24.2 – Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable.

Afin de couvrir sa dette, le Groupe avait, au travers de sa filiale SatBirds Finance, mis en place les instruments de couverture de taux suivants :

- un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) sur trois ans pour un montant nominal de € 1.700 millions destiné à la couverture des lignes de financement d'Eutelsat Communications.
- et, à départs différés, pour deux ans supplémentaires (années 4 et 5) une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant de € 850 millions et un achat de cap pour un montant nominal de

€ 850 millions, destinés à la couverture partielle des lignes de financement d'Eutelsat Communications.

Le 19 juin 2006, parallèlement au refinancement intervenu (cf. Note 14 – *Dettes auprès des établissements de crédit*), les instruments de couverture de la filiale SatBirds Finance ont été transférés à la Société Eutelsat Communications S.A. aux fins de gestion du risque de taux de cette Société.

Après la conclusion du crédit syndiqué, au niveau du sous-groupe Eutelsat S.A., d'un montant de € 1.300 millions en novembre 2004, des opérations de couverture du risque de taux ont été immédiatement mises en place. Celles-ci consistent en :

- une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable sur la partie crédit à long terme in fine de € 650 millions.
- et un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) sur cinq ans pour un montant nominal de € 450 millions destiné à la couverture partielle de la ligne de crédit revolving de € 650 millions.

24.3 – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires, ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en n'acquérant que des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées. Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat. Les risques qu'il encourt ne se concentrent ni sur le secteur financier, ni sur un pays donné.

24.4 – Données chiffrées au 30 juin 2006

Les tableaux ci-après présentent les valeurs contractuelles ou nominales ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2005 et 2006 analysés par type de contrat :

(En milliers d'euros)	Valeurs contractuelles ou nominales	Justes Valeurs 30 juin 2005	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact résultat	Impact capitaux propres
Options de change (Eutelsat S.A.)	82.400	1.499	(1.540)	(1.540)	
Total des instruments de change		1.499	(1.540)	(1.540)	
Swap (Eutelsat S.A.)	650.000	(26.021)	(20.917)		(20.917)
Swap forward (Eutelsat Communications)	850.000	(4.287)	(1.081)		(1.081)
Cap acheté (Eutelsat Communications)	850.000	3.029	(177)	(177)	
Tunnel (Eutelsat Communications)	1.700.000	(5.709)	(12.152)	(9.350)	(2.802)
Tunnel (Eutelsat S.A.)	450.000	(2.039)	(3.198)	(3.198)	
Total des instruments de taux d'intérêt		(35.027)	(37.524)	(12.725)	(24.800)
Total instruments financiers dérivés		(33.528)	(39.064)	(14.265)	(24.800)

(En milliers d'euros)	Valeurs contractuelles ou nominales	Justes Valeurs 30 juin 2006	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact résultat	Impact capitaux propres
Options de change (Eutelsat S.A.)	104.000	4.792	595	595	-
Total des instruments de change		4.792	595	595	-
Swap (Eutelsat S.A.)	650.000	17.001	43.023	-	43.023
Swap forward (Eutelsat Communications)	850.000	12.224	16.511	13.587	2.924
Cap acheté (Eutelsat Communications)	850.000	6.964	3.935	3.505	430
Tunnel (Eutelsat Communications)	1.700.000	19.661	25.370	19.076	6.294
Tunnel (Eutelsat S.A.)	450.000	1.971	4.012	4.012	-
Total des instruments de taux d'intérêt		57.821	92.851	40.180	52.671
Total instruments financiers dérivés		62.613	93.446	40.775	52.671

Au cours des exercices 2005 et 2006, le montant des variations des justes valeurs enregistré dans le résultat financier pour les instruments financiers est respectivement une charge de € 14.265 milliers et un produit de € 40.775 milliers.

Le détail des instruments financiers satisfaisant aux critères de la comptabilité de couverture aux 30 juin 2005 et 2006 se décompose comme ci-après :

(En milliers d'euros)	Valeurs contractuelles ou notionnelles	Justes Valeurs 30 juin 2005	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact Résultat (part inefficace)	Impact capitaux propres (part efficace)
Swap forward (Eutelsat Communications)	850.000	(4.287)	(1.081)		(1.081)
Swap (Eutelsat S.A.)	650.000	(26.021)	(20.917)		(20.917)
Tunnel (Eutelsat Communications)	1.700.000	(5.709)	(12.152)	(9.350)	(2.802)
Total		(36.017)	(34.150)	(9.350)	(24.800)

(En milliers d'euros)	Valeurs contractuelles ou notionnelles	Justes Valeurs 30 juin 2006	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact Résultat (part inefficace)	Impact capitaux propres (part efficace)
Swap forward (Eutelsat Communications)	850.000	12.224	16.511	13.587	2.924
Swap (Eutelsat S.A.)	650.000	17.001	43.023	-	43.023
Cap acheté (Eutelsat Communications)	850.000	6.964	3.935	3.505	430
Tunnel (Eutelsat Communications)	1.700.000	19.661	25.370	19.076	6.294
Total		55.850	88.839	36.168	52.671

Au 19 juin 2006, à la suite des opérations de refinancement décrites précédemment, la relation de couverture du Swap et du Tunnel SatBirds Finance s'est trouvée interrompue. Les instruments de couverture sont alors devenus totalement inefficaces du fait de l'extinction du passif financier, au regard d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Par conséquent, les variations de juste valeur accumulées dans les capitaux propres ont été constatées en compte de résultat.

Les instruments de couverture ont été transférés chez Eutelsat Communications. Une nouvelle relation de couverture a alors été mise en place, compte tenu des caractéristiques du nouveau passif financier. (cf. Note 14 – Dettes auprès des établissements de crédit).

NOTE 25 : AUTRES ENGAGEMENTS

Au 30 juin 2006, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux listés ci-dessous.

25.1 – Engagements d'achat

Le Groupe s'est engagé auprès de certains fournisseurs pour la réalisation de prestations de services et l'acquisition d'immobilisations liées au suivi et au contrôle des satellites.

L'échéancier aux 30 juin 2005 et 30 juin 2006 des paiements minimums futurs s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2006
2006	25	
2007	8	28
2008	8	14
2009	7	12
2010 et au-delà (*)	20	11
2011 et au-delà		10
Total	68	75

(*) pour la période présentée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2005

Le total ci-dessus inclut un montant de € 4,8 millions relatif à des engagements d'achats conclus avec des parties liées (voir Note 26 – *Parties liées*).

Au 30 juin 2006, les paiements futurs au titre des contrats de construction de satellite s'élèvent à € 133 millions, et les paiements futurs au titre des contrats de lancement s'élèvent à € 131 millions.

25.2 – Assurance en orbite

Le programme d'assurance vie en orbite a expiré le 26 novembre 2005. Il a été remplacé par un nouveau programme d'une durée de 12 mois, défini par le Groupe en vue de minimiser, pour un coût acceptable, l'impact sur son bilan et sur ses résultats d'une ou de plusieurs pertes de satellites. Au titre de ce programme, 15 des satellites appartenant au Groupe (à l'exclusion des satellites HOT BIRD™ 1, W1 et ATLANTIC BIRD™ 1) bénéficient d'une couverture d'assurance sous réserve de certaines limitations de couverture aux seuls cas de perte réputée totale ou de perte totale résultant de problèmes techniques déjà identifiés.

La police d'assurance Dommage et Perte de Revenus souscrite au titre de ce programme couvre les pertes réputées totales ou partielles cumulées des 15 satellites assurés dans une limite de € 165 millions par satellite et dans une enveloppe annuelle totale de € 390 millions.

- Les satellites HOT BIRD™ 2, HOT BIRD™ 3, HOT BIRD™ 4 et HOT BIRD™ 6 localisés à la position orbitale 13° Est sont couverts pour une valeur représentant, pour chaque satellite, le montant cumulé de leur valeur nette comptable et des revenus de leur exploitation sur 12 mois. A compter du 27 mars 2006, la couverture d'assurance des satellites HOT BIRD™ 2, HOT BIRD™ 3 et HOT BIRD™ 4 a été limitée à leur seule valeur nette comptable. La couverture d'assurance du satellite HOT BIRD™ 6 a également été limitée à sa seule valeur nette comptable depuis le 27 mai 2006.
- Les autres satellites assurés par cette police sont couverts pour une valeur représentant leur valeur nette comptable.

Ce nouveau programme d'assurance conduit à une augmentation du niveau de rétention du risque (limité en tout état de cause à un montant cumulé annuel de € 80 millions) et à une réduction de son coût annuel.

25.3 – Assurance lancement

HOT BIRD™ 7A et HOT BIRD™ 8, sont couverts par des assurances lancement L+1 (lancement + 1 an), souscrites fin décembre 2005.

Le montant total des engagements qui ont été réglés avant les lancements s'élève à € 54,4 millions.

Au cours de l'exercice, le Groupe a soumis un dossier de demande d'indemnisation suite à l'incident technique intervenu sur le satellite W1, le 10 août 2005. Cette réclamation qui concerne trois polices d'assurance est complexe et en cours de traitement mais devrait être soldée avant la fin de l'année 2006.

25.4 – Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est impliqué dans certains litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables par la Société et ses conseils, ont fait l'objet de provisions jugées suffisantes pour couvrir les risques encourus.

NOTE 26 : PARTIES LIEES

Les créances et les dettes envers les parties liées (pour l'essentiel composées d'actionnaires directs et indirects du Groupe) comprises dans les actifs et passifs courants au bilan au 30 juin 2005 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Période de 3 mois close au 30 juin 2005	Période de 12 mois close au 30 juin 2006
Créances brutes (y compris factures à établir)	130.576	11.197
Dettes (y compris factures à recevoir)	15.338	643

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat pour les périodes closes aux 30 juin 2005 et 2006 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Période de 3 mois close au 30 juin 2005	Période de 12 mois close au 30 juin 2006
Chiffre d'affaires	48.640	48.365
Coûts des opérations, Frais commerciaux et administratifs	1.095	1.696
Résultat financier	67	0

Pour l'exercice clos au 30 juin 2005, deux parties liées représentent individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires, soit au total € 29 millions. Au 30 juin 2005, les créances sur l'ensemble de ces parties liées s'élevaient à € 38 millions.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2006, aucune partie liée ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires.

En outre, le Groupe a conclu des accords avec des actionnaires pour la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

Les transactions avec les parties liées comprises dans le coût d'acquisition des titres Eutelsat s'élevaient à € 37.961 milliers au 30 juin 2005 contre € 2.316 milliers au 30 juin 2006.

Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction et d'Administration

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin 2005	Période de 12 mois close au 30 juin 2006
Avantages court terme hors charges patronales	346	2.546
Avantages court terme : charges patronales	141	921
Avantages postérieurs à l'emploi	8 % du salaire annuel fin de carrière	8 % du salaire annuel fin de carrière
Autres avantages à long terme (indemnité en cas de cessation involontaire de l'activité)	1.000	1.000

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des BSA détenus par les membres des organes de Direction et d'Administration du Groupe :

Type	BSA émis	BSA exercés	Actions émises	Prix de souscription par action en euro	Date d'expiration
BSA 1	2.255.040	1.200.000	600.000	2	31/03/2008
BSA 2	506.817	-	-	2	02/08/2015
Total	2.761.857	1.200.000	600.000		

NOTE 27 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin 2005	Période de 12 mois close au 30 juin 2006
Coûts des opérations	4.824	23.791
Charges commerciales et administratives	13.710	39.002
Total	18.534	62.793

Au titre de paiements fondés sur des actions,

Le Groupe a émis le 2 août 2005, 835.200 ABSA1 et 187.710 ABSA2 au profit des membres des organes de Direction et d'Administration du Groupe présentant les caractéristiques suivantes :

- ABSA1 : prix unitaire de € 1,378 ;
- ABSA2 : prix unitaire de € 1,54 ;
- 2,7 BSA par ABSA ;
- Chaque BSA donnant le droit de souscrire à 1 action de la Société.

Ces instruments ont intégralement été libérés en numéraire et la différence entre le prix de souscription unitaire des ABSA et la valeur nominale des titres a été comptabilisée en prime d'émission.

Les BSA ont été détachés des actions dès l'émission des ABSA.

En raison du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 31 août 2005, les caractéristiques des BSA ont été modifiées :

- deux BSA sont maintenant nécessaires pour souscrire 1 action de la Société ;
- le prix de souscription unitaire est de deux euros.

Le nombre moyen d'employés s'établit comme suit :

	Période de 3 mois close au 30 juin 2005	Période de 12 mois close au 30 juin 2006
Opérations	178	179
Fonctions commerciales et administratives	299	306
Total	477	485

Au 30 juin 2006, le Groupe compte 493 salariés, contre 481 au 30 juin 2005.

La rémunération versée aux mandataires sociaux d'Eutelsat Communications salariés du Groupe est de € 1,4 millions pour l'exercice clos au 30 juin 2006. Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'Administration au titre de cet exercice.

Le Groupe possède un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) réservé au personnel salarié d'Eutelsat S.A. ayant au moins trois

mois d'ancienneté, alimenté par les versements volontaires des salariés.

Par ailleurs, le Groupe possède un accord d'intéressement au niveau de sa filiale Eutelsat S.A. qui a été conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

NOTE 28 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de droits de vote au 30 juin 2006	% d'intérêt au 30 juin 2006
SatBirds Capital Participations S.A.	Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
SatBirds Capital SARL	Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
SatBirds Finance S.A.	Luxembourg	IG	100,00 %	100,00 %
Eutelsat Communications Finance	France	IG	100,00 %	100,00 %
Eutelsat Finance S.A.S.	France	IG	100,00 %	100,00 %
SatBirds 2 S.A.S.	France	IG	100,00 %	100,00 %
WhiteBirds	France	IG	100,00 %	100,00 %
Eutelsat S.A.	France	IG	95,15 %	95,15 %
Sous-Groupe Eutelsat SA				
- Eutelsat do Brasil S.A.	Brésil	IG	100,00 %	95,15 %
- Eutelsat Italia	Italie	IG	100,00 %	95,15 %
- Skylogic Italia S.p.A.	Italie	IG	100,00 %	95,15 %
- Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00 %	95,15 %
- Visavision GmbH	Allemagne	IG	100,00 %	95,15 %
- Eutelsat Inc.	Etats-Unis	IG	100,00 %	95,15 %
- Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00 %	95,15 %
- Eutelsat Polska s.p.z.o.o.	Pologne	IG	100,00 %	95,15 %
- Skylogic Polska s.p.z.o.o.	Pologne	IG	100,00 %	95,15 %
- Wins Ltd	Malte	IG	50,00 %	47,58 %
- Hispasat	Espagne	MEE	27,69 %	26,35 %

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

L'exercice fiscal d'Hispasat est clos au 31 Décembre. La mise en équivalence d'Hispasat a été réalisée à partir des comptes du Groupe Hispasat au 30 juin 2006.

L'exercice fiscal des sociétés SatBirds Capital Participations, SatBirds Capital et SatBirds Finance est clos au 31 mars.

L'intégration globale de ces filiales a été réalisée à partir de l'arrêté des comptes au 30 juin 2006.

NOTE 29 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 1^{er} juillet 2006, la société Skylogic East, filiale à 100 % de Skylogic Italia S.p.A., a été créée en Turquie.

Le 18 juillet 2006, la société SatBirds Capital Participations a été absorbée par voie de fusion-absorption par la Société SatBirds Finance.

Le 28 juillet 2006, le Groupe a signé avec Alcatel Space un précontrat d'un montant de € 15 millions pour l'approvisionnement du satellite W2A.

Le satellite HOT BIRD™ 8 a été lancé avec succès par un lanceur Proton depuis le cosmodrome de Baïkonour le 4 août 2006. Sa mise en service opérationnelle devrait intervenir en octobre 2006.

Eutelsat Communications S.A.

SOMMAIRE DES COMPTES ANNUELS

Bilan aux 30 juin 2005 et 2006	45
Compte de résultat pour les exercices clos aux 30 juin 2005 et 2006	46
Notes annexes aux comptes annuels	47

Eutelsat Communications S.A.

BILAN
(En milliers d'euros)

	Note	30 juin	
		2005	2006
ACTIF			
Actif à long terme			
Immobilisations financières	3	264.492	2.675.879
Total de l'actif à long terme		264.492	2.675.879
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés		-	797
Autres créances		1.315	849
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	4	7.682	31.182
Total de l'actif circulant		8.997	32.828
Comptes de régularisation	5	-	27.079
TOTAL ACTIF		273.489	2.735.786
PASSIF			
Capital social (215.692.592 actions ordinaires d'un nominal de €1 par action au 30 juin 2006)		278.733	215.693
Primes liées au capital		-	907.486
Réserve légale		-	79
Report à nouveau		(1)	(13.218)
Résultat de l'exercice		(13.217)	(3.236)
Total des capitaux propres	6	265.514	1.106.804
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
Total des provisions pour risques et charges		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	-	1.617.087
Emprunts et dettes financières divers		-	7.846
Total des dettes financières		-	1.624.933
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7.974	2.424
Dettes fiscales et sociales	8	-	1.625
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	-	-
Autres dettes	12	-	-
Total des dettes d'exploitation		7.974	4.049
Comptes de régularisation		-	-
TOTAL PASSIF		273.489	2.735.786

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Eutelsat Communications S.A.

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)

	Note	Exercice de trois mois clos au 30 juin 2005	Exercice de douze mois clos au 30 juin 2006
Chiffre d'affaires		-	1.198
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprise de provisions et transferts de charges		-	19.240
Autres produits		-	-
Total des produits d'exploitation		-	20.438
Achats de marchandises et variations de stocks		-	-
Autres achats et charges externes		13.218	21.385
Impôts, taxes et versements assimilés		-	3
Salaires et traitements	9	-	1.357
Charges sociales	9	-	422
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	90
Autres charges		-	-
Total des charges d'exploitation		13.218	23.258
Résultat d'exploitation		(13.218)	(2.820)
Produits financiers		-	1.702
Charges financières		-	2.130
Résultat financier	10	-	(428)
Produits exceptionnels		-	209
Charges exceptionnelles		-	197
Résultat exceptionnel	11	-	12
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-
RESULTAT NET		(13.217)	(3.236)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Eutelsat Communications S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 : PRESENTATION GENERALE

1.1 – Description de l'activité

Eutelsat Communications S.A. a pour vocation la détention de participation.

1.2 – Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. L'exercice précédent avait une durée de 3 mois allant du 1^{er} avril 2005 au 30 juin 2005.

Le 31 août 2005 la Société s'est transformée en Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Le 6 décembre 2005 la Société s'est introduite en Bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les opérations de regroupement de la participation des principaux actionnaires de la Société Eutelsat S.A., initiées sur l'exercice précédent, se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Tous les actionnaires minoritaires d'Eutelsat S.A. n'ayant pas pu souscrire à l'opération sur l'exercice précédent, il est prévu que ces actionnaires pouvaient s'ils le souhaitent, apporter et/ou céder leurs titres le 6 octobre 2005 dans les mêmes conditions que les opérations initiales.

Dans ce cadre, certains minoritaires ont apporté au cours de l'exercice 2,366 % du capital d'Eutelsat S.A. sur la base d'une valeur de l'action Eutelsat S.A. de € 2,57.

Les titres ainsi reçus par la Société ont été apportés, par une série d'apports en cascade via la filiale SatBirds Capital Participations, à la Société SatBirds 2 qui détient ainsi au 30 juin 2006 directement 84,85 % et indirectement, via sa filiale WhiteBirds France, 10,30 % du capital d'Eutelsat S.A..

Cette opération a constitué la dernière étape des opérations de regroupement.

Dans le cadre du financement de l'acquisition des titres d'Eutelsat S.A. initié sur l'exercice précédent, le Groupe Eutelsat Communications avait mis en place des financements, au travers de ses différentes filiales.

Le 19 juin 2006, la Société a procédé au refinancement de la dette contractée sur l'exercice précédent par les filiales, qui a été ainsi remboursée et remplacée par deux nouvelles lignes de crédit non garanties par des sûretés réelles : la ligne de crédit « Term Loan » et la ligne de crédit « Revolving Credit Loans ».

Lignes de crédit « Term Loan » et « Revolving Credit Loans » :

Les lignes de crédit comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts) limitant la capacité des Sociétés du Groupe, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle de la Société et d'Eutelsat S.A. ou en cas d'actions de concert.

La Société doit par ailleurs détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95 % du capital et de droits de vote d'Eutelsat S.A..

Le contrat comporte un engagement de conserver des polices d'assurance lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, un engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, les lignes de crédit sont assorties des clauses de covenants suivants, calculés sur la base des comptes consolidés du groupe présentés en norme IFRS :

- « Leverage Ratio » : dette nette consolidée/EBITDA consolidé inférieur ou égal à un certain seuil pour les périodes semestrielles et annuelles définies au contrat et dont la première est le 30 juin 2006.
- « Interest Cover Ratio » : EBITDA consolidé/intérêts payables (dus et échus) supérieur ou égal à 2,75 (si Leverage Ratio supérieur à 3,5).

Par ailleurs, une couverture de taux sur les intérêts dus est exigée pour une période de trois ans au moins, sur au moins 50 % du montant utilisé sur ligne de crédit Term Loan.

A cet effet, le 19 juin 2006 la filiale SatBirds Finance a cédé à la Société la couverture de taux mise en place au titre du précédent emprunt.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS**2.1 – Base de présentation comptable**

Les comptes au 30 juin 2006 sont établis en conformité avec les dispositions de Code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 – Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des titres est constatée si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de la Société sur la base de différents critères, tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

2.3 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités comprennent les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles et les certificats de dépôt à échéance de moins de 3 mois à l'origine.

2.4 – Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.5 – Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

2.6 – Circonstances empêchant la comparabilité des comptes

L'exercice a une durée de 12 mois, l'exercice précédent avait une durée de 3 mois.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin	
	2005	2006
Autres participations	256.669	2.660.424
Autres titres immobilisés	7.823	13.983
Prêts et autres immobilisations financières	–	1.472
Total des valeurs brutes	264.492	2.675.879
Moins : provisions	–	–
Total des valeurs nettes	264.492	2.675.879

Les variations des valeurs nettes comptables entre l'ouverture et la clôture sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	Autres participations	Autres titres immobilisés	Prêts et autres immobilisations financières	Total
Valeurs nettes au 1 ^{er} juillet 2005	256.669	7.823	–	264.492
Acquisitions	2.403.887	–	–	2.403.887
Réévaluation	–	6.160	1.472	7.632
Sorties	132	–	–	132
Dotations aux amortissements et provisions	–	–	–	–
Valeurs nettes au 30 juin 2006	2.660.424	13.983	1.472	2.675.879

3.1 – Autres participations

Le poste « Autres participations » comprend :

— *Titres de participation :*

1.300.237 actions de la Société SatBirds Capital Participations pour un montant de € 256.788.702 dont :

- 1.300.000 actions reçues en rémunération de l'apport par Eutelsat Communications, le 4 avril 2005, de la totalité de ses actifs et passifs à la Société SatBirds Capital Participations. La valeur des titres reçus en contrepartie de l'apport s'élève à € 256.656.782.
- 237 actions reçues en rémunération de l'apport par Eutelsat Communications, le 27 avril 2006, de 51.331 titres de la Société Eutelsat SA. La valeur des titres reçus en contrepartie de l'apport s'élève à € 131.920.
- 500 actions de la Société SatBirds Capital acquises au cours de l'exercice précédent pour un montant de € 12.500.
- 81.137.641 actions de la Société Eutelsat Finance pour un montant de € 811.376.410 dont :
 - 3.700 actions souscrites à la création de la Société,
 - 81.133.941 actions souscrites lors de l'augmentation en numéraire intervenue le 6 décembre 2005.
- 103.700 actions de la Société Eutelsat Communications Finance pour un montant de € 1.051.452.048 dont :
 - 3.700 actions souscrites à la création de la Société,
 - 100.000 actions souscrites lors de l'augmentation en numéraire intervenue le 19 juin 2006.

— *Créances rattachées à des participations :*

La créance « Intercompany Loan » vis-à-vis de la Société SatBirds 2, achetée le 19 juin 2006 à la valeur faciale de € 539.664.258 auprès de la Société SatBirds Finance dans le cadre du refinancement de la dette Groupe intervenu à la même date, ainsi que les intérêts courus pour un montant de € 1.093.253.

3.2 – Autres titres immobilisés :

Le Poste « Autres titres immobilisés » comprend :

- la créance résultant de l'émission, par la Société SatBirds Capital Participations, de deux emprunts obligataires convertibles pour un montant total de € 13.700.054, ainsi que les intérêts courus au 30 juin 2006 pour un montant de € 242.654.
- les actions propres détenues au 30 juin 2006 dans le cadre d'un contrat de liquidité pour un montant de € 40.483 correspondant à 3.377 actions.

3.3 – Prêts et autres immobilisations financières

Le Poste « Prêts et autres immobilisations financières » comprend le « compte espèces » lié au contrat de liquidité sur actions propres pour € 1.471.756.

NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION – ACTIF

Le poste « Comptes de régularisation – actif » s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin	
	2005	2006
Charges constatées d'avance	–	7.929
Charges à répartir sur plusieurs exercices et charges à étaler	–	19.150
Ecart de conversion actifs	–	–
Total	–	27.079

Les charges constatées d'avance financières s'élèvent à € 7.809.150 et sont relatives à l'indemnité de cession des instruments financiers. Le montant initial de € 7.846.000 fait l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt en couverture duquel l'instrument a été souscrit

Les charges à répartir relatives aux frais d'émission d'emprunt d'un montant initial de € 19.240 milliers font l'objet d'un étalement sur 7 ans.

NOTE 5 : DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin	
	2005	2006
Disponibilités	7.682	1.166
Certificats de dépôt (y compris intérêts courus)	–	30.016
Total	7.682	31.182

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

6.1 – Eutelsat Communications S.A.

Au cours de l'exercice social, la Société a enregistré les mouvements suivants :

- Par décision du Président en date du 15 juillet 2005, le capital social a été augmenté de 1.717.580 actions de 1 € de valeur nominale, par suite de l'émission de 1.717.580 bons de souscription d'actions au profit des dirigeants d'Eutelsat SA.
- Le 10 août 2005, il a été procédé à la réduction de capital social pour un montant de € 140.225.089 par réduction de la valeur nominale des actions de € 1 à € 0,50, conformément à la décision de la collectivité des associés en date du 20 juillet 2005. Aux termes de la même décision,

- le montant de la réduction de capital a été imputé au poste « Prime d'émission ».
- Le 21 septembre 2005, il a été procédé à une opération de regroupement d'actions aux termes de laquelle il a été attribué 1 action de 1 € de valeur nominale pour 2 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,50 € apportées au regroupement.
 - Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 octobre 2005, il a été procédé à une augmentation de capital de € 2.938.777 par émission de 2.938.777 actions d'une valeur nominale de € 1, en rémunération d'apports de créances pour un montant de € 5.877.554. La différence entre l'augmentation de capital et l'apport constitue une prime d'apport de € 2.938.777.
 - Le Conseil d'Administration du 29 novembre 2005, sur délégation reçue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2005, a décidé l'augmentation du capital social pour un montant de € 71.666.667 par émission de 71.666.667 actions d'une valeur nominale de 1 €, par appel public à l'épargne dans le cadre de l'Introduction en Bourse de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.
 - Le 14 décembre 2005, il a été procédé à une augmentation de capital de € 600.000 consécutive à l'exercice de 1.200.000 bons de souscription d'actions. La différence entre le prix d'exercice des bons et l'augmentation de capital a été inscrite au compte « Prime d'émission » pour un montant de € 600.000.
 - Le 19 décembre 2005, il a été procédé à une augmentation de capital de € 196.099 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés. La différence entre le prix de souscription et l'augmentation de capital a été inscrite au compte « Prime d'émission » pour un montant de € 1.686.451.
 - Le 27 avril 2006, il a été procédé à une augmentation de capital de € 65.960 par émission de 65.960 actions d'une valeur nominale de € 1, en rémunération de l'apport de 51.331 actions Eutelsat S.A.. La différence entre le montant de l'apport et le montant de l'augmentation de capital constitue une prime d'apport pour un montant de € 65.960.
 - Le capital social au 30 juin 2006 se décompose de la façon suivante :

	Nombre de titres				Valeur Nominale	
	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Regroupées pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Au début de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Actions	278.732.598	77.185.083	(140.225.089)	215.692.592	1	1

6.2 – Autres titres donnant accès au capital

Le 30 juin 2005, la collectivité des associés a délégué sa compétence au Président du Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) réservées aux cadres et mandataires sociaux du Groupe dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital, immédiatement ou à terme, de € 6.660.000, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, dans ses délibérations du 15 juillet 2005, a autorisé le Président à procéder à l'émission de 835.200 ABSA1 et 882.380 ABSA2 présentant les caractéristiques suivantes :

- ABSA1 : prix unitaire de € 1,378 ;
- ABSA2 : prix unitaire de € 1,54 ;

- 2,7 BSA par ABSA ;
- Chaque BSA donnant le droit de souscrire à 1 action de la Société.

Cette émission a été réalisée le 2 août 2005, intégralement libérée en numéraire et la différence entre le prix de souscription unitaire des ABSA et la valeur nominale des titres a été comptabilisée en prime d'émission.

Les BSA ont été détachés des actions dès l'émission des ABSA.

Le Conseil d'Administration du 31 août 2005 a décidé qu'à compter du 21 septembre 2005, pour tenir compte du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 31 août 2005, deux BSA donneraient le droit de souscrire à 1 action de la Société pour un prix de souscription unitaire de deux euros.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des BSA :

Type	BSA émis	BSA exercés	Actions émises	Prix de souscription par action en euro	Date d'expiration
BSA 1	2.255.040	1.200.000	600.000	2	31/03/2008
BSA 2	2.382.426	-	-	2	02/08/2015
Total	4.637.466	1.200.000	600.000		

En cas d'exercice de bons de souscription d'actions en circulation à la clôture, l'augmentation de capital maximum qu'en résulterait serait de € 3.437.466.

NOTE 7 : ENDETTEMENT

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits sont libellés en euro pour une durée de sept ans remboursables in fine et s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin	
	2005	2006
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à un an au plus	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 5 ans	-	1.615.000
Intérêts courus	-	2.087
Total	-	1.617.087

Les principaux éléments du contrat sont décrits au point « Faits caractéristiques de l'exercice ».

NOTE 8 : DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin	
	2005	2006
Etat : charges à payer	-	3
TVA collectée	-	131
Personnel : charges à payer	-	1.110
Charges sociales à payer	-	381
Total	-	1.625

Toutes les dettes fiscales et sociales sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 9 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Afin de ne pas communiquer de rémunération individuelle, la rémunération versée au dirigeant ne peut être fournie.

NOTE 10 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos au 30 juin	
	2005	2006
Charges d'intérêts	-	(2.123)
Produits d'intérêts	-	607
Produits de participation	-	1.093
Pertes de change	-	(6)
Gains de change réalisés	-	1
Total	-	(428)

NOTE 11 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	Exercice clos au 30 juin	
	2005	2006
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	-	(132)
Mali de rachat des actions propres	-	(65)
Produits de cession des immobilisations financières	-	132
Boni de rachat des actions propres	-	77
Total	-	12

NOTE 12 : INTEGRATION FISCALE

Le 28 juin 2006, la Société a opté pour le régime d'intégration fiscale pour le Groupe constitué d'elle-même et de sa filiale Eutelsat Communications Finance. L'option prendra effet pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2006.

NOTE 13 : RISQUE DE MARCHÉ

La Société est exposée au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de taux d'intérêts. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face, la Société a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et de flux de trésorerie suite à des variations de taux d'intérêts. La politique de la Société vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces

expositions aux risques. La Société n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de la conclusion, autrement dit, elle ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir si elle les possédera à l'avenir.

La Société gère son exposition aux variations de taux d'intérêts par une répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable.

A la suite du refinancement de la dette relative à l'acquisition d'Eutelsat S.A., la Société a mis en place les instruments de couverture de taux suivants :

- un Tunnel (achat de cap et vente de floor) jusqu'au 29 avril 2008 pour un montant nominal de € 1.700 millions destinés à la couverture des lignes de financement Term Loan et Revolver.
- à départ différé, pour deux ans supplémentaires (entre le 29 avril 2008 et le 29 avril 2010), une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant de € 850 millions et un rachat de cap pour un montant nominal de € 850 millions, destinés à la couverture partielle des lignes de financement Term Loan et Revolver.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires, ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. La Société minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en n'acquérant que des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées. La Société n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat. Les risques qu'elle encourt ne se concentrent ni sur le secteur financier, ni sur un pays donné.

Données chiffrées au 30 juin 2006 :

Le tableau ci-après présente les valeurs contractuelles ou nominales ainsi que la valorisation des instruments financiers dérivés au 30 juin 2006 analysés par type de contrat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs contractuelles ou notionnelles	Valorisation au 30 juin 2006
Instrument		
Swaps	850.000	12.224
Cap acheté	850.000	6.965
Tunnel	1.700.0000	19.661
Total		38.849

NOTE 14 : AUTRES ENGAGEMENTS

14.1 – Cautions, garanties données

Les dettes auprès d'établissements ont été contractées sans garanties réelles. Aux termes du contrat les garanties du prêteur se situent au moins au même rang que les autres créanciers détenant des dettes non garanties et non subordonnées (sauf créances privilégiées en application de la loi).

14.2 – Autres engagements donnés

Conformément au contrat d'emprunt tel que mentionné dans les faits caractéristiques de l'exercice (voir Note 1.2), Eutelsat Communications s'est engagé à faire ou à ne pas faire certaines actions. Cet engagement n'est pas chiffrable.

NOTE 15 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées sont définies comme étant tout tiers ayant un lien capitalistique direct ou indirect avec Eutelsat (filiales incluses).

Les créances et les dettes envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs circulants au bilan aux 30 juin 2005 et 2006 s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 30 juin	
	2005	2006
Créances brutes (y compris factures à établir)	7.823	555.497
Dettes (y compris factures à recevoir)	–	8.116

Les actifs circulants comprennent les soldes clients, les factures à émettre et ne tiennent pas compte des provisions pour dépréciation des créances clients.

Les transactions avec les parties liées comprises au compte de résultat pour les exercices clos aux 30 juin 2005 et 2006 s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos au	
	30 juin 2005	30 juin 2006
Chiffre d'affaires	–	1.198
Charges d'exploitation	–	718
Résultat financier	–	1.299

NOTE 16 : INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau suivant présente la liste des filiales et participations d'Eutelsat au 30 juin 2006 (en milliers d'euros) :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital au 30 juin (comptes locaux)	Quote-part du capital détenu (en %)	Période du dernier exercice clos	
				Chiffre d'affaires (comptes locaux)	Résultat net (comptes locaux)
SatBirds Capital (exercice clos le 31/03/06)	13	(19)	100 %	-	(19)
SatBirds Capital Participation (exercice clos le 31/03/06)	3.813	847.539	68,2 %	-	(216.756)
Eutelsat Finance (exercice clos le 30/06/06)	811.376	(22)	100 %	-	(22)
Eutelsat Communications Finance (exercice clos le 30/06/06)	1.037	1.050.438	100 %	-	(14)

Le tableau suivant présente les informations agrégées sur toutes les filiales et participations d'Eutelsat au 30 juin 2006 (en milliers d'euros) :

	Valeur brute comptable des titres détenus	Provision pour dépréciation des titres	Prêts et avances accordés	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés
Filiales et participations	2.119.667	-	-	-	-

NOTE 17 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société a engagé une simplification de l'organigramme du Groupe dont l'une des étapes, déjà réalisée postérieurement à la

clôture, est la fusion des filiales SatBirds Finance et SatBirds Capital Participations par absorption de cette dernière par la Société SatBirds Finance.

EUTELSAT COMMUNICATIONS, S.A.
Exercice clos le 30 juin 2006

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président

EUTELSAT COMMUNICATIONS, S.A.
Exercice clos le 30 juin 2006

Rapport général des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

MAZARS & GUERARD

MAZARS
39, rue de Wattignies
75012 Paris
S.A. au capital de € 8.320.000
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

EUTELSAT COMMUNICATIONS, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2006

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eutelsat Communications, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Paris et Paris-La Défense, le 12 octobre 2006

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD

MAZARS

Isabelle Massa

Eutelsat Communications, S.A.

Exercice du 30 juin 2006

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société comptabilise des provisions pour dépréciation des titres de participation selon les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces appréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Yves Jégourel

EUTELSAT COMMUNICATIONS, S.A.
Exercice clos le 30 juin 2006

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Eutelsat Communications, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

MAZARS & GUERARD

MAZARS
39, rue de Wattignies
75012 Paris
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

EUTELSAT COMMUNICATIONS, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2006

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE EUTELSAT
COMMUNICATIONS, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET
AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en

œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 12 octobre 2006

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
MAZARS

Isabelle Massa

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Yves Jégourel

Eutelsat Communications, S.A.
Exercice du 30 juin 2006

EUTELSAT COMMUNICATIONS, S.A.
Exercice clos le 30 juin 2006

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

MAZARS & GUERARD

MAZARS
39, rue de Wattignies
75012 Paris
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

EUTELSAT COMMUNICATIONS, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2006

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et vos statuts, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Eutelsat Communications relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est conduite à effectuer

des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent.

Les estimations comptables significatives susceptibles d'une justification de nos appréciations portent sur les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 3.7 de l'annexe, votre société revoit chaque année les durées de vie économique résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses d'utilisation retenues.
- Comme indiqué dans la note 3.8 de l'annexe, les valeurs comptables des actifs à long terme qui comprennent notamment les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les satellites et les titres de participation mis en équivalence font l'objet de tests de dépréciation. Votre société compare la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le plan d'affaires et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 12 octobre 2006

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
MAZARS

Isabelle Massa

Eutelsat Communications, S.A.
Exercice du 30 juin 2006

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Yves Jégourel

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.
Exercice clos le 30 juin 2006

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG AUDIT

ERNST & YOUNG

MAZARS & GUERARD

MAZARS

ERNST & YOUNG AUDIT

ERNST & YOUNG

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

MAZARS & GUERARD

MAZARS

LE VINCI – 4, ALLEE DE L'ARCHE – 92075 LA DEFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 – FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS PARIS B 784 824 153 – SIEGE SOCIAL : 39, RUE DE WATTIGNIES – 75012 PARIS

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.
Exercice clos le 30 juin 2006

Siège Social : 70, rue Balard 75015 Paris
Société Anonyme au capital de € 215 692 592
N° Siret : 481 043 040 R.C.S. PARIS

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG AUDIT

ERNST & YOUNG

MAZARS & GUERARD

MAZARS

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

Exercice clos le 30 juin 2006

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

I. CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967 d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec les sociétés Eutelsat Finance S.A.S. et Eutelsat Communications Finance S.A.S.

Administrateur concerné : La société Eutelsat Communications S.A.

Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé, dans sa séance du 28 juin 2006, une convention d'intégration fiscale avec les sociétés Eutelsat Finance S.A.S. et Eutelsat Communications Finance S.A.S., toutes deux détenues à 100 % par Eutelsat Communications S.A.

Fait à Paris et Paris-La Défense, le 12 octobre 2006

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Yves Jégourel

Modalités :

Cette convention prenant effet au 1^{er} juillet 2006, elle n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice clos au 30 juin 2006.

2. Avec le Président Directeur Général

Administrateur concerné : Monsieur Giuliano BERRETTA.

Nature et objet :

A la suite de la nomination de M Berretta en qualité de Président Directeur Général, le conseil d'administration a décidé de lui attribuer le bénéfice :

- d'un régime de retraite article 39, égale à 8 % de sa rémunération fixe en fin de carrière en sa qualité de mandataire social d'Eutelsat Communications et,
- d'une indemnité pour cessation non volontaire du mandat social.

Modalités :

Le régime de retraite article 39 fait l'objet d'une externalisation auprès d'une compagnie d'assurance. La contribution comptabilisée en charge pour la Société, à ce titre, s'est élevée à 24 658 euros au 30 juin 2006.

L'indemnité qui serait due par votre Société suite à une cessation non volontaire du mandat social du Président Directeur Général s'élève à 1 000 000 euros

II. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

Néant.

MAZARS & GUERARD

Isabelle Massa

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

Eutelsat Communications

70 rue Balard
75502 Paris cedex 15 - France

T. +33 1 53 98 47 47
F. +33 1 53 98 37 00

www.eutelsat.com